

Michel Courvoisier omi

EUGÈNE DE MAZENOD

**LES MISSIONNAIRES DE PROVENCE, 1820-1821
FONDATION AU CALVAIRE DE MARSEILLE,
QUATRE JEUNES PRETRES :
COURTES, BOURRELIER, DUPUY, SUZANNE
LE VŒU DE PAUVRETE**

Marseille, septembre 2013

L'année 1820, pour Eugène de Mazenod et les Missionnaires de Provence, a été dominée par les missions de Marseille et d'Aix, pour lesquelles nous disposons d'un bon ensemble de témoignages. Il en va tout autrement pour la vie interne des communautés d'Aix et de Notre-Dame du Laus, qui nous est moins bien connue. Dans les *Constitutions* rédigées en 1818, il est dit : « *Les missionnaires doivent, autant que le comporte la faiblesse humaine, imiter en tout les exemples de Notre Seigneur Jésus-Christ, principal instituteur de la Société, et de ses Apôtres, nos premiers pères. A l'imitation de ces grands modèles, une partie de leur vie sera employée à la prière, au recueillement intérieur, à la contemplation dans le secret de la maison de Dieu, qu'ils habiteront en commun. L'autre sera entièrement consacrée aux œuvres extérieures du zèle le plus actif...* » Que des missionnaires passent une partie de leur vie dans les paroisses qu'ils évangélisent et une autre partie dans leur maison de communauté, cela se conçoit aisément. Mais aussi bien à Aix qu'au Laus, ce sont les confessions, les jeunes, le service des lieux de culte qui les attendent. Les œuvres dites *extérieures* (extérieures à quoi ?) envahissent leur maison et leur vie commune. Comment le vivent-ils ? Nos questions à ce sujet restent sans réponses.

Commençons par rappeler ce que sont alors les deux communautés. Cinq missionnaires prêtres forment la communauté d'Aix : Eugène de Mazenod (38 ans), Deblieu (31 ans), Maunier (51 ans), Moreau (26 ans) et Mie (52 ans). On ne sait pas quand ce dernier quitta son vicariat de Salon et vint habiter avec les autres. Quant à Marius Aubert, il s'est séparé de la petite Société dans les premiers mois de 1820. Dans le registre des prises d'habit, Eugène écrit : « *Son inconstance naturelle reprenant peu à peu son emprise sur lui, il commença par être mécontent qu'on ne l'estimât pas ce qu'il croyait valoir ; il devint exigeant, murmurant et se plaignant sans cesse de tout et de tous : enfin, parvenu à être insupportable, il nous quitta après avoir vécu deux ans parmi nous, comme il avait quitté d'abord les Jésuites et puis les Frères de la Retraite et je crois même Saint-Sulpice ; bonne leçon dont il faudra se souvenir.* » (*Missions* 1952, p.17).

Il faut rappeler ici la présence combien importante à Aix de Fortuné (71 ans), toujours en panne de statut, mais homme de sagesse dans la maison et rendant service à plein temps, notamment à l'église de la Mission et pour les confessions. Comme les autres, il accompagne des malades en ville. Il écrit à son frère : « *Le nombre de nos malades va en augmentant et absorbe tous nos soins, car tu dois savoir qu'à la Mission on ne les perd pas de vue tant qu'ils sont en danger.* » (18 août 1820).

Naturellement, les Missionnaires prêtres comptent dans la communauté, mais aussi le groupe de ceux qu'aujourd'hui on appellerait les *jeunes profès*. Trois sont engagés par les vœux depuis 1818 et seront bientôt ordonnés prêtres. Ce sont Courtès et Dupuy qui ont 22 ans, ainsi que Suzanne, qui en a 21. Honorat (21 ans lui aussi) les a rejoints. Le registre déjà cité signale le départ de Dalmas, qui avait fait son oblation (en principe perpétuelle) le 1^{er} novembre 1819. « *Le premier, il nous donna l'exemple de la plus honteuse apostasie. Nouveau Judas, puisse-t-il ne pas partager son sort !* »

Ces jeunes profès forment, peut-on dire, le noyau dur de la communauté. C'est d'eux d'abord, si on leur adjoint Moreau, que Jeancard peut écrire : « *La communauté d'Aix était vraiment une famille. Tout le monde y vivait de la même vie, et tous les cœurs s'y épanouissaient sous la même influence. Ils étaient comme réchauffés sans cesse par l'affection du Père, dont la sollicitude pour tous était bien ce qu'on imagine de plus attirant. C'était de sa part une sorte de sainte fascination, qui s'adressait aux meilleurs instincts de l'âme, la subjuguait et la plaçait sous les inspirations les mieux senties de l'esprit qui fait les apôtres... (C'était) comme une école apostolique, qui continuerait la généreuse entreprise et serait l'élément par lequel elle se développerait. Les jeunes gens dont j'ai parlé ci-dessus furent les premiers élèves de cette école sainte. Ils furent tout*

particulièrement soignés par M. de Mazenod lui-même, qui devint le directeur de leur conscience et leur maître des novices. Les soins qu'il donnait à leur éducation étaient de tous les moments : à la récréation, à la promenade (quand il avait le temps de les y accompagner), dans sa chambre, à la salle des exercices, dans la chapelle, enfin partout il tâchait de les animer de l'esprit de Dieu. Aussi on peut dire que l'air de la maison était tout imprégné de cet esprit ; on le respirait sans cesse, et on n'en respirait pas d'autre. On vivait ainsi dans une atmosphère entièrement apostolique, qu'entretenaient encore, il faut le dire, tous les prêtres de la communauté, même ceux qui plus tard n'ont pas fait partie de la Société définitivement constituée par le Saint-Siège. Le zèle et l'abnégation étaient, avec des différences inévitables, le propre de ces prêtres, tous sans exception hommes d'élite sous le rapport des vertus sacerdotales. » (Mélanges... pp. 26-27)

On sait moins de choses des novices d'alors. Le registre cité indique les noms d'Alphonse Coulin, 20 ans, et de Gabriel Carron, 16 ans. Ils sont rejoints, en avril par André-Marc Sumien, 18 ans, originaire de Barjols, et en juin par Joseph Louis Saurin, 19 ans, de Brignoles.

Quelques étudiants résident aussi dans la maison. Rey (I, p. 251) les présente ainsi : « Dans une pensée de zèle, digne de son grand coeur, le P. de Mazenod avait admis comme internes plusieurs jeunes gens de bonnes familles qui suivaient les cours des facultés. Ils prenaient leurs repas chez les Missionnaires et y passaient la nuit. » Ce que dit Jeancard : « Tout le monde vivait de la même vie », vaut-il aussi pour ces derniers ? On souligne surtout leur lien personnel avec Eugène de Mazenod. Il semble que Thérèse Bonneau continuait avec efficacité le service de tous.

On n'a pas beaucoup d'informations sur les développements de la Congrégation de la Jeunesse. Le *Journal* tenu par Eugène est pratiquement arrêté. On a noté la participation de la Congrégation aux activités de la grande mission d'Aix. Significative sur ce point, la remarque de M. Desmares que nous a conservée une lettre de Fortuné en date du 13 mars. On se rappelle que Desmares, Missionnaire de France, est avec Eugène le prédicateur de l'église des Carmélites, et donc le témoin proche du vécu de la communauté. « Témoin journalier de la piété, de la modestie et du nombre considérable des deux congrégations de ton fils (celle de la Jeunesse chrétienne et celle du Sacré-Coeur), il en est si enchanté qu'il disait hier : Je ne suis plus étonné que l'envie et la jalousie vous poursuivent continuellement et avec tant d'acharnement ».

Il nous est difficile d'interpréter la note du *Journal* en date du 7 mai : « Le Conseil a délibéré en présence des deux premières sections de la Congrégation que l'article de notre règlement qui défend expressément à tous les membres de la Congrégation de faire partie de toute autre Société serait mis à exécution très rigoureusement. En conséquence l'appel nominal ayant été fait, tous les membres étant présents, chacun s'est levé à son tour et a promis de ne jamais faire partie d'aucune autre Société ou Congrégation. » Serait-ce la crainte des Jésuites, dont on annonçait la prochaine arrivée à Aix, comme il est dit en note ? (Cf EO 16, pp. 209-210).

Quant à l'autre communauté, celle de Notre-Dame du Laus, on sait que Tempier, alors âgé de 32 ans, en est le supérieur. Il a avec lui le P. Touche, 26 ans, et ils font face à des tâches nombreuses, notamment l'accueil des pèlerins et les confessions. Hilarion Bourrelier, 30 ans, qui a fait son oblation l'année précédente, rend divers services tout en recevant des cours de latin et de théologie, cours qui s'ajoutent aux autres tâches de Tempier.

Le noviciat est déplacé au Laus

A la fin de la mission d'Aix, Tempier passa quelques jours en famille à cause de la santé de son père, puis, accompagné de Courtès, il rejoignit le Laus. « Quelques semaines plus tard,

écrit le P. Beaudoin, s'appuyant sur Rey (*EO II, Tempier I, 36*), le Fondateur rappela son premier collaborateur à Aix pour consultation. La maison d'Aix surabondait de postulants, de novices, d'étudiants en théologie et de jeunes de bonnes familles qui suivaient les cours des facultés. » Le calme manquait pour la formation des novices. « Cette cohabitation, écrit Rey (I, p. 251), avec d'autres jeunes gens qui se destinaient à l'œuvre des missions n'était pas sans inconvénients pour la vocation de ces derniers. » Il fallait reprendre en main le travail de la formation, qu'il n'était plus possible à Eugène d'assurer correctement. Pour ce dernier, éloigner de lui les novices et en confier la responsabilité à Tempier, fut un acte de détachement, on ne peut en douter.

Tempier avertit le P. Touche de leur prochaine arrivée, « avec une bande d'étrangers masculins. On logera au couvent ; faites donc vos préparatifs pour garnir les chambres du premier étage ; si vous n'avez pas assez de lits au couvent, prenez ceux de l'hospice » (*EO Tempier II, 33-34*). Un petit groupe quitta Aix le 19 juin. Il était composé d'Eugène, de Tempier, de quatre novices ainsi que d'Honorat, qui avait fait son oblation quelques semaines auparavant. Deblieu restait à Aix, assurant le remplacement du Supérieur. Les voyageurs arrivèrent au Laus le surlendemain. Ignace Voitot, qu'on peut présenter comme un postulant Frère, les rejoignit quelques jours plus tard. « Le P. de Mazenod y installa sa petite famille et s'appliqua avec un redoublement de zèle et de dévouement à sa formation intellectuelle et religieuse. » (Rey, I, p. 251)

Il se mit immédiatement aussi au service des pèlerins. Il écrit à une des bienfaitrices amies, Mme de Régusse : « On confesse beaucoup ; à peine les Pères suffisent au travail ; ces gens sont admirables de foi et de piété. En ce moment, ceux de Gap s'en retourneront et ont près de trois heures de marche. Après les vêpres, les paroissiens de Prunières (près de Chorges, à 18 km du Laus) regagneront leur pays d'où ils sont partis à 3 heures du matin. Ils s'en retourneront à pied, en procession, chantant des cantiques et récitant le rosaire. » (*M 1897, p.102*)

Le 29 juin, Eugène écrit à sa maman : « Si toutes les personnes qui me sont chères étaient ici, ma chère maman, je consentirais volontiers à n'en sortir jamais, tant le séjour en est délicieux. Il faut y être pour s'en faire une idée. Séparé du monde entier, on ne voit dans cette solitude que de fervents chrétiens qui ne s'occupent que de leur salut, et à leur exemple on n'est pas tenté de s'occuper d'autre chose. La vie que je mène est si paisible, j'en goûte si fort le charme que je ne puis penser sans une sorte d'horreur qu'il me faudra bientôt la quitter pour rentrer dans ce hurvari assommant que je déteste tant et auquel je suis consacré à peu près comme une victime... » (*EO 13, 51*).

Eugène n'avait pas prévu de prolonger son séjour au Laus. Mais à la mi-juillet, Tempier fut rappelé dans sa famille, alors aux Milles près d'Aix, pour accompagner les derniers moments de son père. Si bien qu'Eugène assura pendant presque deux mois le double service du sanctuaire (avec de très nombreuses confessions) et des jeunes en formation. Le retour de Tempier permit à Eugène de revenir à Aix à la mi-août.

L'événement majeur de cette période est l'ordination presbytérale de Courtès. Jeancard (*Mélanges*, p. 105) explique : « Le jeune frère Hippolyte Courtès était toujours très malade ; on ne croyait pas que sa vie pût tant soit peu se prolonger. Le supérieur tint à se prévaloir d'une dispense d'âge de dix-huit mois (Courtès avait vingt-deux ans et demi) pour lui procurer le bonheur de monter une fois au moins à l'autel avant de mourir et d'exercer avec utilité pour les âmes un ministère même de courte durée. » Le seul évêque disponible était Mgr Miollis, alors en visite pastorale à Gap. On résolut de conduire Courtès au Laus, pour l'ordination qui aura lieu à la cathédrale de Gap le 30 juillet. « Toute la communauté s'y était transportée. » C'était la première ordination sacerdotale d'un jeune formé chez les

Missionnaires de Provence. Ecrivant à Mme de Régusse, Eugène dit combien cette ordination compte pour lui : « Voilà des jouissances que toutes les injustices des hommes ne m'enlèveront pas, j'offre à Dieu les prémices de la Congrégation de la Jeunesse. Courtès en est un des plus anciens membres. Que n'ont-ils tous marché sur ses traces ! » (dans Rey I, p. 256). Avec un certain décalage, le *Journal de la Congrégation de la Jeunesse* signale cette ordination : « La Congrégation fit alors à l'Eglise de Dieu le présent le plus précieux qu'elle pût lui faire, en lui donnant un prêtre selon le cœur de Dieu, excellemment propre à remplir toutes les hautes destinées d'un fidèle ministre, tel en un mot qu'il faut être pour plaire à Dieu, pour édifier et se rendre utile aux hommes. Et c'est avec raison que la Congrégation peut se glorifier du don qu'elle fit alors à l'Eglise puisque M. Hippolyte Courtès est un des premiers congréganistes, qu'il a été élevé dans son sein, qu'il a grandi sous son ombre, qu'il s'est formé à son école... » (EO 16, 213-214)

Courtès célébra sa première messe au Laus le lendemain. Le soir même, le P. de Mazenod exprime toute son émotion dans une longue lettre au jeune Adrien Chappuis à Aix, âgé de 20 ans, (EO 13, 53-55) : « Je descends de l'autel où je viens d'assister notre angélique Courtès qui offrait pour la première fois le très saint Sacrifice. O mon ami, que n'y étais-tu présent ! Tu aurais partagé le bonheur, la joie délicieuse, l'espèce d'extase de tous ceux que la dévotion avait attirés dans notre sanctuaire. Je n'entreprendrai pas certainement de redire ce qui s'est passé parmi nous, ces sortes de choses ne s'expriment pas, tout ce que je veux dire, c'est que je regrette que tu ne t'y trouvasses pas, parce que je suis sûr qu'au moins dans ce moment où le ciel s'est ouvert sur nous pour répandre dans nos âmes une surabondance d'indicibles consolations extérieures, ton âme se serait élevée vers Dieu, aurait été absorbée en lui comme les nôtres et tu aurais aimé, oui, mon cher Adrien, tu aurais aimé l'infiniment aimable.

La messe a duré une heure et demie et je ne dis pas assez, mais tout le monde l'a trouvée trop courte. Figure-toi un chérubin tout embrasé du plus pur amour de Dieu, pénétré de la grandeur de l'action qui s'opérait en sa faveur et par son ministère, dont l'âme agissait visiblement sur ce faible corps que tu connais et qui le transformait ; non, cela ne peut pas se rendre. Ce mélange de recueillement, de douceur, de piété, d'amour, de saisissement peint sur sa figure, marqué sur toutes les attitudes du corps, ces larmes, ces sanglots, cette espèce de défaillance au moment redoutable où Jésus-Christ allait pour la première fois obéir à la voix suppliante de son nouveau ministre, encore une fois, cela ne peut pas se rendre, il faut l'éprouver, et tu l'aurais éprouvé comme nous si tu avais été présent. Il ne s'agit pas de foi dans ces moments heureux, on n'y pense seulement pas, on voit, on sent, on touche. Oh ! non, on ne touche plus à la terre, on se trouve sans savoir comme en pleine communication avec le ciel. On est, en un mot, en Dieu comme on le sera quand dépouillé de cette enveloppe de chair il nous sera donné de le contempler face à face. Aussi dans quel ravissement n'étions-nous pas tous ? C'était une espèce d'extase. Les larmes coulaient, ou pour mieux dire ruisselaient de tous les yeux. Ignace même (le postulant Frère), qui n'a jamais pu pleurer de sa vie, en était tout baigné et étouffait ses sanglots. C'est que le feu sacré qui brûlait sur l'autel et qui était alimenté si efficacement par la ferveur et l'amour du nouveau prêtre, de l'ange qui offrait le saint Sacrifice, circulait et nous embrasait tous. Je ne fais pas de phrases, je cherche à exprimer ce que je me vois dans l'impossibilité de dire mais que je sens pourtant bien. Mon émotion n'a pas duré seulement pendant cette mémorable messe de Courtès, mon âme était comme insatiable du bonheur qu'elle venait de goûter, j'assistais à la messe d'actions de grâces que M. Touche nous dit, je restai prosterné tout le temps qu'elle dura, et l'impression de ce qui venait de se passer était si forte, si profonde que je demeurai dans le même état jusqu'à la fin, et c'eût été plus long si on ne m'avait pas détourné.

Mon cher Adrien, le croirais-tu ? Dans les instants les plus précieux, tu n'as pas cessé de m'être présent ; à la vérité, ce n'était, comme il arrive trop souvent, avec un sentiment prédominant d'amertume et de chagrin ; non, tu m'étais présent comme je crois comprendre que nous le sommes aux Saints qui jouissent dans le ciel d'une béatitude qui ne peut être troublée par la vue de la

connaissance de nos misères auxquelles ils veulent pourtant remédier très efficacement ; mais cet état par rapport à toi ne dura que pendant la messe de Courtès. Je ne laissai pas de prier beaucoup pour toi et d'offrir à cette même fin la puissante médiation du nouveau prêtre qui avait mis son intention à ma disposition, car tu ne comprendras jamais l'immensité de mon amour pour toi.

Après la messe et pendant celle qui a suivi, mon âme, toujours pénétrée de l'intime présence de Dieu qui venait de se manifester à nous, s'abandonna à un sentiment de douleur qu'elle n'avait pas éprouvé auparavant. La vue de mes péchés me couvrit d'abord d'une grande confusion, surtout en rapprochant les bienfaits de Dieu de mes ingratitude, j'en gémissais amèrement et en demandais pardon avec larmes ; aussitôt tu fus de nouveau présent à ma pensée, mais alors je sentis tout le poids de ma sollicitude et un désir ardent de ton véritable bonheur, contrarié, comprimé par les obstacles continuels que tu y mets. La connaissance des grâces surabondantes que le Seigneur t'a accordées depuis qu'il t'a confié à moi, et l'expérience de l'insouciance pour ne pas dire du mépris avec lesquels tu les a rejetées... Courtès, ton compagnon d'enfance, ton condisciple, comblé de consolations, élevé jusqu'au ciel, parce qu'il a été docile à mes avis, fidèle à la grâce ; et toi qui, quoique dans un autre état, pourrais jouir du même bonheur à proportion, livré à la dissipation, vide de bonnes œuvres et de mérites, n'ayant semé que le vent, ne devant récolter que des tempêtes, parce que te refusant toujours à mes tendres insinuations, aux conseils de mon amitié, tu as voulu suivre une autre voie que celle que je t'avais tracée. Ce contraste déchirant m'a jeté de nouveau dans une sorte de désolation intérieure qui me faisait faire des vœux encore plus ardents pour ton salut, jusqu'à offrir à Dieu, comme je l'ai fait plusieurs fois, ma propre vie en échange de ta persévérance et de ta sanctification. Je trouvais quelque consolation dans cette pensée car personne n'a de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime (cité en latin). Adieu, puisses-tu une fois comprendre mon cœur et le consoler. Eugène. »

De cette époque, en plus de la lettre au jeune Adrien Chappuis, ont été conservées plusieurs correspondances d'Eugène avec des jeunes, notamment Tavernier et surtout Suzanne. On ne doit pas oublier, en les lisant, qu'on est à l'époque romantique de Lamartine et de Musset. Le 2 juillet, il écrit au jeune Adolphe Tavernier, alors âgé de 20 ans : « Me voilà bien attrapé, mon cher Adolphe, je m'étais réservé de t'écrire aujourd'hui pour causer un peu plus longtemps avec toi après avoir expédié toutes mes petites affaires, et il se trouve précisément que je n'ai pas une minute. Dès le grand matin une foule immense accourue dans ce désert nous a annoncé que deux processions étaient proches, c'est-à-dire que deux populations entières se transportaient, selon leur usage, chez nous pour y rendre leurs hommages à la Sainte Vierge. Il a fallu sur-le-champ se mettre à confesser ces fervents pèlerins, monter ensuite en chaire pour satisfaire à leur empressement.

Je m'arrête dans l'impossibilité où je suis de continuer ; la main me tremble au point de ne pouvoir pas tenir la plume ; ne t'étonne pas de ce phénomène, j'en connais la raison. Les nerfs du bras sont fatigués d'un exercice pénible qu'il a fallu faire pendant deux heures. Tous les fidèles qui accourent ici ne s'en iraient pas contents s'ils ne baisaient pas la relique de la vraie croix, le reliquaire est trop lourd. Bref, je ne puis plus continuer et je préfère t'envoyer ce griffonnage que de te laisser croire que j'ai négligé de t'écrire. Adieu, je t'embrasse mille fois et suis pour toi ce que tu sais.

L'office du soir vient de finir. L'église ne contenait pas la foule des fidèles pas plus que ce matin. Les chants retentissent de toute part ; tout le monde s'en va, il est six heures, la plupart ont encore quatre heures de marche, ils n'en chanteront pas moins jusqu'à leur arrivée les louanges du Seigneur. Il faut voir ce qui se passe ici pour s'en faire une idée. Adieu, bonsoir, bonne nuit. Je t'embrasse encore une fois... » (EO 13, 52).

Par chance, Tavernier nous a conservé le texte de sa réponse, révélatrice du ton de leurs relations. La voici : « Aix, ce 13 juillet. Respectable Ami, Pourquoi n'avais-je pas sous la main, au

moment où j'ai reçu votre lettre, la plume que je tiens à présent ? J'aurais mieux dit que je ne vais le dire toute la paix, toute la douceur que vous versâtes dans mon âme. Je vous ai retrouvé tel que vous êtes, tel cependant que je m'étais plaint que vous n'étiez pas. Quelle manière de se venger ! Je ne dis pas que je ne peux la concevoir, car on croirait mon cœur un peu trop étranger au vôtre ; et cependant je m'en suis tellement rapproché que j'ai perdu le droit de m'étonner de tout ce qu'il renferme de beau. Il ne m'est plus permis que d'en jouir en secret ; mais quand vous me donnez tant, quand vous montrez tant de générosité, comment ne pas sentir que je donne peu, qu'il y a inégalité ? Voilà la pensée qui, l'autre jour à travers toutes mes joies, me laissait un peu confus. Auprès de vous, je me serais caché sur votre sein ; loin de vous, j'ai supporté tout le poids de ma confusion.

Vous ne vous doutez pas, respectable ami, de toutes les joies quand vous envoyez ici, quand, après avoir commencé quatre ou cinq fois vos lettres, vous parvenez enfin à les faire arriver jusqu'à vos amis. Ce n'est plus de moi que je parle. J'ai vu les yeux de mes amis se remplir si doucement de larmes ; j'ai presque senti la paix que vous faisiez descendre dans leur âme. Quel est donc ce charme qui plaît à tous les cœurs ? O ! quand votre voix se mêle à celle de la religion, ou pour consoler ou pour raffermir, qu'elle est puissante ! De qui tient-elle sa douceur ? qui lui donne cette force ? Après l'avoir entendue, on a tant de repos ; elle révèle son origine, c'est du ciel que descend la paix. J'ajoute aussi qu'elle descend du Laus ; ne nous croyez point si spirituels que nous ne tenions encore à la terre. Ne serait-ce que du bout des pieds, j'avoue que j'y tiens encore fortement. Je me demande souvent pourquoi vous nous laissez ignorer l'époque de votre retour. Il est difficile d'expliquer ce qu'on ne conçoit pas. Il est à peu près décidé que je vais à la campagne vers la fin du mois. Je ne puis pas me dire si je vous embrasserai avant mon départ ; c'est acheter trop cher le plaisir d'une incertitude. Adieu, je vous embrasse comme je vous aime. Adolphe. »

Plusieurs lettres d'Eugène au jeune Suzanne resté à Aix, qu'il appelle « mon cher petit frère », sont de cette époque. Elles nous ont été conservées par Jeancard et sont reproduites dans EO 6, 68ss. Leur contenu et leur tonalité peuvent nous étonner. Ainsi : « Un seul battement de mon cœur exprime plus d'amour pour toi que n'en renferment pour moi tous tes sentiments passés et présents... » (EO 6, 68-69). Cette lettre du 16 juillet se poursuit : « Comme mon ambition serait de te voir parfait, je ne puis rien te passer qui cloche... La première lettre que tu m'écrivis me fit, comme tu peux croire, le plus grand plaisir ; j'avais été si affligé de vous quitter, je me trouvais si loin de vous, que la seule vue de ton écriture me réjouit, à plus forte raison je dus être consolé des sentiments que renfermait la lettre. Je fus surpris seulement qu'en exprimant ce qui semble devoir couler du cœur tout doucement et comme sans qu'on s'en aperçoive, tu eusses employé des expressions recherchées et des répétitions étudiées qui semblaient n'être là que pour arrondir la phrase et former un son pour l'oreille. Je ne m'arrêtai pas davantage à cette réflexion, attribuant ce léger défaut de style à l'habitude que tu avais contractée en écrivant dans un autre genre. Mais bientôt après, Coulin m'apporta la lettre que tu lui écrivis par la même occasion. Oh ! celle-ci me fit de la peine, non point parce que le style en était ridicule, je m'en serais consolé, sachant que tu peux mieux faire, mais parce qu'à chaque ligne, pour ainsi dire, on y voyait une prétention à l'esprit, une recherche d'expression, une affectation à faire image si mal ou si peu dissimulée que la lecture en était dégoûtante... » Les reproches continuent. Ecrire dans un style et avec un vocabulaire recherchés conduit Suzanne à multiplier les ratures, les épithètes que tu places et tu déplaces. « Mais je n'ai pas fini, et le reproche qui me reste à te faire est peut-être plus sérieux encore... De deux choses l'une, ou ce que tu mandes à Coulin dans ta dernière lettre est sincère, ou non. Si ce sont là tes sentiments, ils pèchent par excès ; tu n'en es pas avec lui à ce point d'affection, d'épanchement, d'union intime ! c'est tout au plus ce que tu aurais pu dire à Courtès ou à moi. Si tu ne le penses pas, quoique tes intentions soient bonnes, car je te connais trop pour m'y méprendre, tu as eu tort de profaner en quelque sorte ce qu'il y a de plus sacré dans l'homme après les dons surnaturels produits par la grâce...

Maintenant reste à savoir si je t'envoierai cette lettre. Oui, je n'hésite pas : tu es assez fort, tu as assez de vertu pour la supporter, et moi j'ai trop d'amour pour toi pour t'épargner le désagrément de la lire. Si je t'aimais avec mesure, je la déchirerais. Tu connais mon cœur, la répugnance que j'ai à faire la moindre peine à ceux que j'aime, tu as donc en main la plus grande preuve que je puisse te donner de la trempe de mon affection pour toi que j'aime comme moi-même. » (EO 6, 69-70).

Quelques jours plus tard, Eugène écrit dans le but « *d'adoucir un peu la blessure qu'(il) lui a faite dans sa dernière lettre* ». Et le 23, ayant reçu un mot de Suzanne : « *J'aurais voulu que tu fusses témoin de mon émotion en (le) lisant, tu aurais entendu sortir de mon cœur ces paroles que ma bouche proférait : Oh ! que j'ai raison de t'aimer ! Oui, tu es digne de toute mon affection, et je t'aimerai toute ma vie plus que moi-même.* » (EO 6, 71).

Eugène profita de son séjour au Laus pour ouvrir un registre précieux, celui des prises d'habits et des oblations. La date indiquée est le 12 août 1820. Le texte a été publié dans *Missions* 1952, pp. 5-34. Les présents au Laus remplirent leur formule personnelle et signèrent, les autres le firent par la suite. Eugène lui-même indiqua à des dates parfois approximatives le nom de ceux qui n'avaient pas persévéré. Deux jeunes sont indiqués comme entrés au noviciat respectivement en avril et juin de cette année : Sumien et Saurin. Sumien, 17 ans et demi, était de Barjols, entré dans la maison d'Aix à l'âge de 16 ans. Saurin, 18 ans et demi, était de Brignoles. Le registre des admissions au noviciat lui donne le n° 23. Est notée aussi l'oblation de Coulin le 29 juin 1820 au Laus.

Le décès de M. de Mazenod

Dès son retour de Notre-Dame du Laus, Eugène s'empressa de rendre visite à son père afin de se rendre compte par lui-même de son état de santé. Le 29 août, le papa écrivait à Fortuné, lequel envisage aussi une visite à Marseille : « *Nous parlerons de mon bon fils, de cet enfant incomparable qui malgré mes instances, malgré mes prières d'attendre la retraite des Carmes, malgré le travail, la correspondance, les confessions qu'il avait à Aix, les affaires de toute espèce dont il était accablé, n'a pas hésité de tout sacrifier pour embrasser son bon père et juger par lui-même pendant 24 heures de mon état.* »

Au début de l'automne, la santé de M. de Mazenod déclinait rapidement. L'asthme le faisait souffrir. On parle de suffocation, d'étouffements. Eugène devait prêcher une retraite à l'église des Carmes pendant la seconde semaine d'octobre. Il arriva à Marseille le 7 et demeura chez son père. Ce même jour, il écrivait à sa mère : « *J'ai trouvé en arrivant à Marseille mon père fort mal. Quoi qu'on en dise, je le crois perdu, on lui portera le bon Dieu demain. Il est sur son fauteuil, mais c'est qu'il ne peut pas rester dans son lit. Il n'a point de fièvre, mais l'humeur se porte sur la position et je n'espère pas que les quatre vésicatoires qu'on lui a mis la détournent. Aussi sa figure est-elle décomposée, je ne puis m'empêcher de vous en faire part, car je pense que vous ne devez pas tarder de venir faire une apparition ici. Il n'est pas inquiet, il a bien sa tête, mais n'importe, il est bien mal, je ne dis pas que vous veniez demain, mais il faudrait ne pas trop tarder. Quant à mon oncle, je ne pense pas qu'il puisse se dispenser de venir, et même de rester. Je le lui mande... »*

Et le lendemain 8 octobre : « *Par extraordinaire, mon père a dormi deux heures cette nuit sur son fauteuil, car il ne peut plus se coucher. J'ai assisté ce matin quand on lui a porté le bon Dieu qu'il a reçu avec des sentiments d'une foi si vive que tout le monde en était touché. J'ai parlé au médecin qui ne m'a pas caché qu'il ne conservait pas d'espoir. Cela peut durer quelque temps, comme aussi il est possible qu'il meure en parlant, au moment où on s'y attendrait le moins. Jugez combien je suis propre à faire ma besogne... »* Eugène recueillit le dernier soupir de son père le 10 octobre.

Dix jours plus tard, il écrit à Tempier : « Vous savez, mon cher ami, à ces heures-ci, le malheur qui m'est arrivé et les circonstances qui l'ont accompagné. Je ne vous en parlerai pas, pour n'être pas tenté de m'étendre sur un pareil sujet, qui serait inépuisable. Mon unique consolation est de penser qu'il n'est pas possible d'avoir sur la terre une plus grande assurance du salut d'une âme. Je me nourris de cette pensée, tout en priant du fond de mon cœur pour cet excellent père qui nous a laissé des exemples héroïques de foi, de patience, d'humilité, de résignation, de confiance en Dieu, de dévotion à la Sainte Vierge, de force etc. Quelle belle fin de vie ! mais quel martyr pour le pauvre fils que Dieu avait appelé auprès de lui pour l'exhorter à la mort ! Cette souffrance est ineffable, et il ne fallait rien moins que la vue de tant de vertus, la confiance de la récompense et de la gloire qui allait suivre immédiatement cette cruelle, déchirante séparation, pour pouvoir la supporter. » (EO 6, 72).

On peut penser que dans sa lettre, Eugène faisait allusion aussi au père de Tempier, décédé peu auparavant, mais que les biographes n'ont pas retenu cette partie de la correspondance.

En 1838, dans son *Journal* (EO 19, 215-216), Eugène rappelle ces moments douloureux. « Messe pour mon pauvre père. C'est le jour anniversaire de sa mort. Quelle belle mort ! quels sentiments de pénitence, de confiance, d'humilité ! Quelle patience, quelle résignation, quelle dévotion à la Sainte Vierge, quelle piété ! Que n'ai-je le temps de rappeler toutes les circonstances de cette belle mort. C'est moi qui lui administrai le sacrement de l'extrême onction. Avec quelle foi il répondait à toutes les prières ! Je m'acquittais d'un devoir bien pénible à la nature, mais bien consolant dans l'ordre spirituel, en l'exhortant jusqu'à son dernier soupir. Comme il goûtait tout ce que le bon Dieu me donnait la force de lui dire. « Aie soin de ma pauvre âme, mon bon fils, me disait-il. Je voudrais soutenir toujours mon attention. Je n'offense pas Dieu en poussant ces gémissements, ils sont involontaires. » Quand je n'en pouvais plus, je sortais un moment dans le vestibule, pour laisser éclater mes sanglots. Je revenais ensuite, soutenu par la grâce de mon saint ministère, continuer mes courtes mais continuelles exhortations. Jamais je n'ai parlé à un mourant avec plus d'onction, il me semblait qu'à chaque parole, j'élevais mon père d'un degré de gloire dans l'éternité. Il goûtait extrêmement mes paroles ou pour mieux dire les sentiments que le bon Dieu m'inspirait. Il a conservé sa connaissance et mérité ainsi jusqu'au dernier soupir. Je dirai encore qu'il me confiait qu'un seul jour de sa vie ne s'était pas écoulé sans qu'il eût invoqué la Sainte Vierge et que jamais il n'avait voulu lire un livre contre la religion, et pourtant sa jeunesse avait été orageuse. Oh ! sainte foi, quel trésor pour une âme qui la chérit ! »

Eugène remercie aussi les étudiants et novices du Laus, pour la part qu'ils prennent à son deuil : « Aix, le 24 octobre. Combien j'ai été touché, mes chers amis, de l'intérêt que vous m'avez tous témoigné dans la malheureuse circonstance de la mort de mon respectable père. J'aurais voulu répondre à chacun de vous en particulier, mais cela m'a été absolument impossible ; j'en suis réduit à cette lettre collective dans laquelle je vous prie, mes chers enfants, de puiser les sentiments que j'y dépose. Il m'eût été bien doux dans un chagrin si cuisant de pouvoir chercher quelque consolation dans votre tendresse, de m'entourer de vous tous que j'aime tant en Notre Seigneur, mais il a fallu faire ce sacrifice encore. Je recommande ce cher père à vos saintes prières. Sa mort a été des plus édifiantes. Plût à Dieu que je pusse me flatter de terminer ma vie dans de si beaux sentiments. Quelles consolations la religion ne fournit-elle pas dans ce moment extrême à l'homme qui vit de la foi ! C'est évidemment au-dessus de la nature. Quelle paix, quelle sainte sécurité, quelle douce confiance, mais aussi quelle avidité d'entendre parler de Dieu, quelle reconnaissance de ses bienfaits, quelle humilité ! C'était ravissant et déchirant tout à la fois. Il s'est endormi dans le Seigneur qui lui tiendra compte de tant de vertus. » (EO 6, 72-73).

Des travaux de missions

Au cours de cet automne 1820, les Missionnaires de Provence donnèrent deux missions, sur lesquelles les détails font défaut. La première fut celle de Champoléon, dans les Hautes-Alpes, du 1^{er} au 29 octobre. Ce village, qui comptait alors 700 habitants, se trouve au pied du massif des Ecrins, non loin de la station moderne d'Orcières-Merlette. Trois missionnaires y prirent part, Tempier, Moreau et Mie. Le village n'avait rien de provençal et Tempier dit son dépaysement : « *Champoléon est une des plus belles horreurs que l'on puisse trouver... Le village est au fond d'une vallée de 5 à 6 lieues de longueur sur assez peu de largeur. La vue y est bornée par d'énormes montagnes ; pendant de longs mois, le soleil ne s'y montre qu'à 9 heures et disparaît à 2 heures...* » (EO II, Tempier II, p.34.) « La mission réussit pleinement, il n'y eut dans tout le village que deux personnes qui n'en profitèrent pas. » (Missions 1955, p. 641)

Du 12 novembre au 17 décembre, ce fut la mission de Château-Gombert, dans la campagne de Marseille, sous la responsabilité d'Eugène de Mazenod. La paroisse comptait alors 1300 paroissiens. Mais la mission attira d'assez nombreux Marseillais, qui se souvenaient des prédications de l'hiver précédent. La publication parisienne, *L'Ami de la Religion et du Roi*, en fit mention (cf *Oblatio* 2012/3, p. 444), indiquant que le jour de la communion générale, « *plus de 1200 personnes se sont assises (sic) à la Table sainte* ». On sait par ailleurs qu'« une chapelle de la Congrégation des Demoiselles a été construite plus tard avec les ressources réunies à l'occasion de la mission. Le P. Mie y resta jusqu'à la fin de l'année pour aider le curé pour la célébration des fêtes de Noël. » (Missions 1955, p.642).

La vie à Notre-Dame du Laus

Les correspondances qui nous sont parvenues nous informent quelque peu sur la vie au Laus en automne et en hiver. Le nombre de pèlerins est alors réduit. Tempier peut donc consacrer plus de temps à ses responsabilités de supérieur et de formateur.

On peut citer en premier une lettre du P. Maunier au novice Gabriel Carron, âgé alors de 16 ans et demi. Elle est significative de l'intérêt de Maunier pour un jeune qu'il a eu à accompagner dans la communauté d'Aix : « *Je viens vous éveiller, mon cher Gabriel, car vous dormez à mon égard. Je vous eusse éveillé plus tôt si j'en avais eu le loisir. Vous ne pouvez douter de l'intérêt que je prends à votre salut, vous m'obligeriez de m'en donner un peu plus souvent des nouvelles... Pourvu que vous ne perdiez pas de vue la fin à laquelle le Seigneur vous destine, que vous compreniez bien que vous ne sauriez être heureux, qu'autant que de tout votre cœur vous vous y rapporterez sans cesse, je serai rassuré sur votre compte. Secouez tout ce qui vous détourne de Dieu ; rien ne vous en rapprochera davantage qu'une profonde humilité, un parfait détachement de vos petites volontés qui feront votre supplice lorsque vous voudrez les satisfaire. Allons, mon petit enfant, ne vous traînez pas sur la terre, tandis qu'il faut que vous vous élevez jusqu'au ciel ; encore quelques efforts, et vous y voilà arrivé. Tout ce qui frappe vos sens ici-bas n'est qu'illusion, il n'y a de réel que ce qui est éternel. Occupez-vous de Dieu seul ; appréciez le bonheur que vous avez de le connaître, mais ne vous bornez point là ; aimez-le aussi, sincèrement, constamment, de toute votre âme ; certes il le mérite bien : ah ! je vous en conjure, aimez-le aussi pour moi qui vous chéris dans le Sacré-Cœur de Jésus qui est mort pour vous donner la vie. Votre ami. Maunier, prêtre missionnaire.* » (Etudes oblates 1958, p. 242)

La lettre de Tempier, en date du 23 novembre, témoigne d'une orientation personnelle et collective vers le vœu de pauvreté, lequel sera instauré l'année suivante. « *Je ne sais si vous m'approuverez, mon cher Père, j'ai fait vœu de pauvreté à notre renouvellement ; je l'ai fait avec la*

condition que vous le ratifieriez. Le bon Dieu m'a tellement fait la grâce d'apprécier cette vertu pendant notre retraite, que je me serais fait une vraie violence pour n'en pas faire le vœu. J'ai voulu aussi offrir à Dieu une compensation... Je vous assure que si j'avais eu votre agrément, je n'aurais pas été le seul à vouloir goûter ce centuple que Notre Seigneur promet à ceux qui quittent tout pour son amour ; j'aurais eu autant d'imitateurs que vous avez d'enfants à Notre-Dame du Laus, si bien que sans avoir fait encore ce vœu, ils veulent tous se déposséder de ce qu'ils ont pour mettre tout en commun. Je vais établir un Père ou Frère ministre pour cela ; il sera chargé des effets de toute la communauté, et tous les samedis il donnera à chacun ce dont il aura besoin. » (EO II, Tempier II, 34-35). Puis le 9 ou 10 décembre : « Je suis toujours plus ravi de la communauté. Ils me désolent tous pour se dépouiller de tout ce qu'ils ont dans leur chambre. Il a fallu en venir à l'exécution et mettre tout en commun. Le frère Ignace veut être entièrement de la famille et demande à s'engager. » (ibidem)

De la mission de Château-Gombert, Eugène écrit le 29 novembre « aux étudiants et novices de N.-D. du Laus » : « Il m'a été impossible, mes chers amis et bien-aimés fils en Jésus-Christ, de ne pas verser des larmes de consolation, en relisant vos touchantes et très édifiantes lettres. Je voudrais que les travaux de cette mission, qui ne me donne point de relâche, me laissassent le temps d'écrire à chacun de vous pour vous témoigner en particulier les sentiments que m'inspirent votre piété et votre tendre attachement pour moi. Je remercie le bon Dieu de tout ce qu'il vous a inspiré dans cette mémorable retraite et à l'occasion de l'exécrable apostasie du malheureux (sans doute Dalmas, qui avait fait son oblation l'année précédente) qui n'a pas pu être ramené à ses devoirs par l'exemple d'une conduite aussi édifiante que la vôtre, et vous savez d'avance ce que mon cœur éprouve en vous sentant dans un rapport si intime avec toutes ses affections. Quoique je vous aie aimé le premier, je suis tout aussi reconnaissant de ce que vous m'accordez en retour que si vous ne me deviez rien en ce genre. Oui, mes chers enfants, c'est par un redoublement de saint amour pour vous que je veux vous prouver ma gratitude ; de votre côté, continuez de me regarder comme votre meilleur ami, comme votre véritable père.

Je ne vous dis rien du fils de perdition ; l'esprit de Dieu vous a parlé mieux que je ne pourrais le faire et vous avez trop bien compris ce langage, pour que j'y ajoute rien du mien. Heureuse communauté ! Sainte famille ! Conservez précieusement les dons que le Seigneur vous a départis avec tant de générosité, marchez dans la voie où vous avez été pour ainsi dire poussés à la vue du précipice qui a englouti l'infidèle.

Plus vous serez saints, plus mon bonheur sera grand. Ah ! je dirais déjà qu'il est à son comble si je pouvais être le témoin des merveilles que le bon Dieu opère parmi vous, s'il m'était donné de vous presser contre mon cœur. Il ne faut rien moins qu'une volonté si bien prononcée de Dieu pour me retenir où je suis ; mon esprit est au Laus, il vous suit, il vous accompagne ; et mon cœur, que fait-il ? Il vous aime.

Puissiez-vous, mes chers enfants, être remplis de toutes les grâces et de toutes les bénédictions que je vous souhaite au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Ego Eugenius scripsi mea manu. (C'est moi, Eugène, qui ai écrit de ma main) » (EO, 6, 73).

Et le même jour, il fait passer aux « étudiants oblats à Aix » la lettre reçue : « Je vous fais passer, mes chers amis, mes dernières lettres que j'ai reçues du Laus pour que vous les lisiez tous ensemble et que vous vous édifiiez comme nous en avons été édifiés nous-mêmes. Ce mot ne rend pas l'effet qu'a produit sur nous et particulièrement sur moi les sentiments héroïques qui sont si bien, si chrétiennement exprimés dans ces lettres. Que nous sommes heureux d'avoir de tels frères ! Je n'ai qu'un regret, c'est que nous ne puissions pas être réunis à eux pour jouir de leurs vertus et nous exciter par leur exemple à devenir meilleurs et plus parfaits nous-mêmes. Si certain supérieur de certaine communauté (de la ville d'Aix ?) pouvait se faire une idée de ce que le Seigneur opère ainsi

parmi nous, peut-être se mettrait-il moins en peine d'éloigner ses élèves d'une Société dont le plus grand nombre donne de pareils exemples. Quant à moi, j'en suis confondu et humilié, autant que j'en puisse être consolé et ravi. Puisqu'il en est ainsi, notre œuvre marchera. Vous êtes destinés, mes chers enfants, à la perfectionner, rendez-vous de plus en plus dignes de vos grandes destinées. Je ne saurai jamais reconnaître la grâce que le bon Dieu me fait en me donnant des enfants tels que vous êtes tous ; je le sens bien vivement, bien profondément, et je l'en remercie à chaque instant du jour. Croissez, mes chers amis, en grâce et en vertu dans l'amour de Jésus-Christ et dans l'union de la plus intime charité. Priez pour moi et rendez-moi un peu de cet amour que je vous porte et qui ne saurait plus augmenter que dans le Ciel. Je vous embrasse in osculo sancto (d'un saint baiser). » (EO 6, 74)

Rambert nous a conservé les lettres d'un des jeunes du Laus, sans aucun doute Coulin :

« 24 novembre. Mon très révérend Père Supérieur général, ...Nos récréations ne sont que des conférences spirituelles où chacun parle avec aisance sur quelque sujet édifiant. Le plus souvent, nous nous entretenons de l'obéissance et surtout de la sainte pauvreté. Nous nous animons mutuellement au détachement de tout... Quel paradis que le Laus ! je sens tout le bonheur que l'on peut y goûter, et j'en fais l'expérience. J'aime mes frères, tous mes frères, comme moi-même ; je les admire, je m'excite à la pratique de la vertu par les admirables exemples qu'ils m'en donnent, et tout en me croyant indigne de délier le cordon des souliers d'aucun d'entre eux, je m'unis à eux, je profite de tous les avantages que m'offre leur aimable société, et je bénis à chaque instant la divine Providence. »

Puis le 8 décembre : *« Dois-je vous dire un mot de l'état où se trouve la communauté ? Peut-être direz-vous qu'il y a de l'amour-propre à le faire, mais il me semble que cet amour-propre est permis. Eh bien, nous sommes toujours plus fervents, toujours plus unis, toujours plus détachés de tout, toujours plus disposés à tout faire pour le bon Dieu quand vous parlerez. Ce matin, il fallait voir notre sanctuaire à six heures, après l'oraison, toute la communauté à genoux, l'un se confessant, les autres se préparant. Après, nous avons psalmodié l'office, qui a été suivi de la messe de communion, où nous avons tous reçu la sainte communion. Oh ! quel plaisir chacun de nous éprouvait ! aussi la récréation d'après le déjeuner a-t-elle été employée à nous communiquer les bons sentiments qui nous remplissaient. Vous n'avez pas idée de l'aisance, ou mieux, de l'ardeur avec laquelle chacun communique ses pensées ; rien ne nous ennue comme d'avoir quelque étranger ; car la douceur que nous trouvons à parler entre nous est incroyable. Ce n'est pas que nous nous gênions devant les autres, mais quelque pieux, quelque fervents qu'ils soient, ce n'est pas ça. Il faut voir vos enfants, comme ils sont aimables, gais et joyeux, et comme la bonne harmonie règne toujours entre eux ; c'est le règne de la charité dans ce qu'elle a de plus charmant. Ah si les mondains lisaient dans notre cœur, ils enrageraient d'être si éloignés du bonheur. La pauvreté à laquelle nous sommes réduits cause cette joie ; imaginez que nos chambres sont toutes vides ; le lit, une chaise, une cruche, un plat, quelques livres sur la table, voilà tout. Qui veut une chemise, un mouchoir, va le demander, et on lui en fait la charité. Tout est commun,, rien ne nous appartient, partant, plus de souci ; le frère ministre a soin de tout. Tous les samedis, chacun va chercher sa chemise, son mouchoir et sa paire de bas ; et cela, depuis le P. Tempier jusqu'au dernier novice. On parle du bonheur, ah ! si on connaissait le nôtre ! Nous en sommes si épris, que nous déplorions ce matin, le sort du premier qui sera appelé ailleurs. Cela nous paraissait un coup mortel. Cependant quelqu'un a fait réflexion que ce langage n'était pas bien conforme à l'obéissance ; aussi tous ont promis d'être contents quand cela leur arriverait, parce que ce serait la volonté de Dieu. La cloche nous a interrompus sur cet article... Ah ! quand vous viendrez ! Je pensais ce matin que nous vous mangerions ; vous aurez besoin de vous tenir un peu à l'écart... »*

Et encore le 20 décembre : *« ...Ah ! si vous voyiez la communauté du Laus, quelle ferveur ! quelle émulation pour la vertu ! C'est à qui parlera avec plus de zèle et d'ardeur sur les vertus religieuses ; une harmonie parfaite règne parmi nous, point de mien ni de moi ; un cœur, une âme ; oui, un même cœur, on dirait que nous avons fait vœu de nous aimer. Je pensais aujourd'hui que, si nous avions le*

même son de voix, on croirait n'entendre qu'une personne dans nos récréations, tellement nos discours sont conformes, nos sentiments les mêmes. On parle d'union, eh bien, c'est ici qu'il faut venir la chercher. Oh ! les bons frères ! Mais ce qu'il y a de plus consolant, c'est que tout cela se fait à dessein et par un commun accord. Nous nous exhortons souvent à continuer, à nous aimer, à être toujours plus unis en Jésus-Christ. Quelquefois nous parlons de la rage qu'aura le diable quand nous sortirons d'ici formés au ministère par Marie, notre bonne mère. Nous en sommes réjouis d'avance, et alors notre amour pour la retraite, notre amour pour le Laus, augmente à chaque instant. Nous voudrions prolonger l'heureux temps que nous devons y passer... Vous êtes souvent avec nous, mon bien cher père ; qui sait combien de fois nous avons répété ces paroles : Ah ! si notre bien-aimé supérieur était ici ! Nous attendons prochainement ce bonheur ; au nom de Dieu, que ce ne soit pas en vain ; que le printemps soit pour nous une époque mémorable. Nous reviendrons tous sur cet article, et plus d'une fois ; préparez-vous à être tourmenté, par des lettres, il est vrai, mais des lettres dictées par le cœur. Et que ne peut pas le cœur de vos enfants sur le vôtre ! » (Rambert, I, pp. 301-303)

« 2 décembre, Mon très cher Père, Comment avez-vous trouvé la demande que j'ai eu la présomption de vous faire ? (Celle de faire le vœu de pauvreté). Je ne me lasserai pas de vous importuner jusqu'à ce que vous ayez consenti à me rendre parfait religieux ; car c'est là toute mon ambition, elle est belle, c'est vous qui me l'avez inspirée... Quelle nuit que celle de la Noël si vous me permettiez ce que je vous demande ! Jésus naît pauvre, enveloppé de quelques langes, et moi j'irais à ses pieds renoncer à tout, faire vœu de pauvreté ! Pensez-vous que l'idée seule ne me transporte pas ? Au reste, vœu ou non, je serai pauvre, je n'ai plus rien à moi et ma conduite après le vœu ne changera guère. Jamais le désir de ma sanctification n'a été si grand. Tout me paraît sous un aspect différent d'autrefois ; la pauvreté surtout se présente à moi avec des attraits inexprimables. Tout le jour j'ai en mémoire certains textes de l'Évangile qui me consolent beaucoup, tels que ces paroles de Notre Seigneur : Il recevra le centuple. Et ces autres des Apôtres : Voici que nous avons tout laissé et t'avons suivi. Il me semble que je serai parfaitement heureux, du moins autant qu'on peut l'être sur la terre, quand, en recevant Notre Seigneur à la communion, je pourrai lui parler avec cette confiance. Oh ! mon Père, si vous voyiez ce qui se passe en ce moment dans mon âme, vous n'hésiteriez pas un moment pour donner votre consentement. Au reste, je ne suis pas le seul à avoir ce désir... » (p. 335)

Selon Rey, dans une lettre du 27 décembre, « Tempier décrit la cérémonie qui eut lieu la veille de Noël pour la bénédiction de la maison des Missionnaires et l'imposition des noms des saints patrons de chaque chambre du noviciat. Nous y trouvons le Sacré-Cœur, la Sainte Vierge, saint Joseph, le bx Liguori, saint Vincent de Paul, etc. L'habitant de la cellule pendant les trois jours qui précèdent la fête de son patron, récite l'hymne, le verset et l'oraison du titulaire ; selon sa dévotion, il jeûnera la veille et fera la communion le jour même et entretiendra ce jour-là la communauté des vertus de son saint patron. »

Le P. de Mazonod répond le 9 janvier : « J'ai fait plus que de vous suivre dans votre pieuse cérémonie de la veille de Noël, mais honteux avec raison de vous en avoir fourni la pensée en vous laissant le mérite de m'en donner l'exemple, j'ai sur-le-champ fait dresser le tableau du nombre de nos chambres et choisi les saints protecteurs que je voulais donner aux habitants de chacune d'elles. Déjà nos patrons seraient installés si nous avions trouvé les images de tous ceux que nous voulions pour hôtes. Je n'ai pas besoin, après cela, de vous dire que j'approuve ce que vous avez fait, ni même d'ajouter que c'est avec un vrai plaisir que je vous ai suivis dans votre procession. Néanmoins, je ne dois pas vous cacher que j'aurais préféré que vous ne donnassiez pas à des particuliers des patrons communs comme les saints Anges, la Sainte Vierge, le Sacré-Cœur, l'Enfant Jésus. C'est aux salles communes qu'il fallait ces patrons. » (EO 6, 77)

Le 18 janvier, de la mission de Brignoles, il donne ses directives pour l'habit religieux. « On ne peut pas être novice sans prendre l'habit de missionnaire ; il faut prolonger leur séjour parmi les

hôtes, c'est-à-dire hors du noviciat, jusqu'à ce qu'ils aient la soutane, et la leur donner le jour de leur entrée au noviciat, s'ils sont entrés sans l'avoir. Quand celui qui demande à être admis a déjà la soutane, il doit garder le rabat tant qu'il est parmi les hôtes et le quitter le jour de son entrée au noviciat, parce que l'habit de missionnaire c'est la soutane sans rabat. » (EO 6, 77-78)

On a quelques extraits de correspondance de cette période. Il semblerait que Tempier ait écrit pour demander de l'aide. Eugène lui répond le 4 février : « *L'idée d'avoir deux professeurs pour deux élèves n'est pas de mon goût dans une Société surtout où chacun devrait faire pour quatre...* », d'autant que la question d'une fondation au Calvaire de Marseille reste posée. (EO 6, 79). Tempier explique : « *Eh bien ! jugez-en, je suis supérieur au spirituel et au temporel d'une nombreuse communauté (24 membres à la fin de 1821), curé d'une paroisse, chapelain d'un sanctuaire et tour à tour professeur de théologie et de philosophie...* » (EO II Tempier II, 36). Ce dernier fait aussi allusion à des problèmes de communauté : « *Tout en compatissant à la faiblesse humaine, je ne crois pas devoir tolérer des êtres qui exercent la patience de tous dans une communauté régulière.* » Le P. Beaudoin explique en note : « *Le Fondateur avait, semble-t-il, qualifié le P. Tempier de Père rigide. Celui-ci aurait corrigé avec sévérité le novice Coulin, inconstant et peu charitable...* » Dans ses *Mémoires* citées par Rambert (p. 303), Coulin écrit : « *Le gouvernement du P. Tempier était doux et ferme. Il n'y avait aucun reproche à faire à ce digne supérieur, mais Dieu lui avait refusé le don de la parole. L'absence du P. de Mazenod se faisait donc sentir vivement ; avec lui, au contraire, tout le noviciat était électrisé.* »

Les *Missions* ont publié en 1952 (pp. 74-89) plusieurs suppliques au Saint-Siège, datées du 30 août 1820, tant de l'abbé de Mazenod, « *supérieur général des missions de la province de Provence en France* » que de l'abbé François Henri Tempier, « *supérieur des prêtres desservant le sanctuaire de N.-D. du Laus* ». Ils souhaitent obtenir pour les missionnaires du Laus des facultés de bénir médailles et chapelets et la concession d'indulgences plénières pour certaines fêtes. Le Saint-Siège répondit positivement avec certaines limites. Des démarches analogues eurent lieu en mai 1821, avec le même résultat positif.

La communauté d'Aix

La communauté d'Aix, à la même période, nous a laissé beaucoup moins de traces écrites de son vécu. Nos archives possèdent un petit livret de 16 pages, imprimé à Aix en 1820 avec un imprimatur du vicaire général Guigou. Il est intitulé « *Exercice à l'honneur du Sacré Cœur de Jésus, qui se fait par les Agrégés tous les premiers vendredis de chaque mois dans l'église de Saint-Vincent de Paul, dite de la Mission, à Aix* ». Noter la désignation de l'église.

Fortuné dans une lettre à son frère du 18 août 1820 déjà citée parle de l'accompagnement des malades en ville. Rey (pp. 277-278) ajoute que « dans les premiers mois de 1821, les Missionnaires de Provence furent chargés du soin des prisons. Jusqu'à cette époque, ils avaient été les aumôniers volontaires : ils en devinrent les aumôniers titulaires. Le P. Moreau fut le premier à remplir cet emploi : « *Je suis si heureux de m'occuper des malheureux prisonniers, écrivait-il au P. de Mazenod, que je porterai envie à celui qui me remplacerait et si vous vouliez me donner quelque preuve de votre affection, vous n'auriez qu'à me confirmer dans cette fonction sublime. Je vais tous les jours à la prison. Aujourd'hui j'y ai passé trois heures et demie. Un très grand nombre sont disposés à faire ce que je veux pour leur salut. Je sais bien qu'il ne faut pas se laisser éblouir par ces belles apparences, mais il est bien permis de pleurer de joie en voyant la soumission de la plupart.* (3 août 1821) »

Le registre déjà cité des Actes de propriété nous donne la copie d'un acte daté du 12 janvier 1821. L'abbé de Mazenod a acquitté le solde de 800 francs plus les intérêts, soit ce qui restait

dû après l'achat en novembre 1819 de la dernière partie de l'ancien Couvent des Carmélites, en façade le long du Cours, semble-t-il. Il s'agit d'un acte notarié, indiquant que l'abbé de Mazenod est pleinement propriétaire. Rien n'est évidemment dit de l'origine des fonds qui lui ont permis ce versement.

Le *Journal de la Congrégation de la Jeunesse* (n'oublions pas qu'il est rédigé par Eugène pour être lu par les Congréganistes) ne nous conserve que quelques assez longs récits. Le premier est celui du décès du jeune Paulin Bouvier, le 13 avril 1821. « *Sa vie simple, paisible et uniforme fournit peu de faits remarquables. Il n'en fut pas moins un ange de vertu... Non seulement il fut assidu à toutes les réunions, mais il se faisait un devoir de pratiquer tous les conseils qui sont donnés aux congréganistes pour éviter le mal et faire quelque progrès dans le bien. Rien ne put jamais le détourner de la fréquentation des sacrements...* » (EO 16, 211-213)

Il est ensuite question de Paulin Alexis, ancien congréganiste, décédé subitement à Lyon, à qui, sur l'insistance du Directeur, n'ont pas été accordés les suffrages accoutumés, « *attendu que feu M. Alexis, quoique reçu définitivement dans la Congrégation, s'était toujours comporté comme s'il lui était étranger, et avait même pris des engagements contraires aux obligations des congréganistes... Par un sentiment de charité, on fera célébrer trois messes basses pour le repos de son âme.* » Eugène ajoute : « *M. Alexis n'est pas le premier congréganiste qui soit mort après avoir abandonné la Congrégation, et il a fait la même fin que les apostats qui l'avaient précédé. Chose remarquable, ils sont tous morts sans pouvoir recevoir les derniers secours de la religion. Ne dirait-on pas qu'en eux se vérifie la terrible menace répétée plusieurs fois dans les saintes Ecritures. Aussi de quelles grâces n'ont-ils pas abusé en renonçant à la Congrégation où Dieu les avait appelés pour assurer leur salut. On ne s'en est jamais retiré pour devenir meilleur. Mais on ne se moque pas impunément de Dieu, et le rapprochement effrayant que nous sommes comme forcés de faire en considérant d'une part la fin bienheureuse, la mort vraiment précieuse de tous ceux qui sont morts en vrais prédestinés dans la Congrégation, déposés pour ainsi dire par elle dans le sein même de Dieu, et de l'autre la déplorable catastrophe qui termine prématurément une vie d'infidélité et de péchés et précipite ces âmes coupables dans le fond de l'enfer pour y brûler éternellement, nous fera sentir de plus en plus et comme toucher au doigt que notre persévérance finale est attachée pour nous à notre fidélité et à notre union inséparable de la Congrégation.* »

EO 15, 197-198, nous fait connaître une lettre d'Eugène datée du 14 septembre à un ami, Félix d'Albertas, alors âgé d'une trentaine d'années : « *L.J.C. Une phrase de votre avant-dernière lettre, mon cher Félix, m'a fait beaucoup de peine. Je ne puis supporter la pensée que vous ne soyez pas parfaitement heureux et je voudrais faire tout au monde pour dissiper toutes vos peines et vos perplexités. Si j'étais auprès de vous, mon amitié, j'ai presque dit ma tendresse, vous prodiguerait tant de soins que le trouble et les agitations dont vous me parlez feraient place au calme le plus absolu. Rien de raisonnable ne saurait y mettre obstacle. Vous voulez sincèrement faire votre salut ; vous tâchez de prendre avec droiture les moyens qui vous paraissent propres pour l'opérer ; vous ne comptez pas sur vos propres forces, mais vous mettez toute votre confiance en Dieu que vous aimez comme un bon Père ; comment être en peine après cela ? C'est en quelque sorte faire injure à la grâce de Jésus-Christ qui vous a prévenu si amoureusement. S'il m'était permis de parler, je ne craindrais pas de vous assurer, ce que sans doute vous n'avez pas aperçu, que vous avez très réellement fait des progrès dans la vertu depuis quelque temps. Je n'en voudrais point d'autres preuves que ces mêmes inquiétudes que je voudrais dissiper, car elles ne naissent en vous qu'à cause de la connaissance plus exacte que vous avez acquise de vos devoirs, et cette connaissance qui vous montre vos imperfections est un effet de la lumière surnaturelle que le Seigneur ne communique qu'en proportion des efforts que l'on fait pour se rapprocher de lui. Ayez donc bon courage, mon cher ami, continuez de servir Dieu avec amour et reconnaissance ; ce chemin est le plus court, il va droit au but... N'oubliez pas d'acheter la vie de J-C par le P. de Ligny. Je ne connais presque aucun livre de*

vosre catalogue. Tout ce qui est obscène doit être brûlé, et je suis dans l'usage de faire subir la même peine à tous les romans propres à inspirer les passions. Adieu, cher et bien cher ami. Je vous embrasse de tout mon cœur. Eugène. »

Une lettre d'Adolphe Tavernier est, elle aussi, révélatrice. Elle est datée du 18 novembre, alors qu'Eugène est à la mission de Château-Gombert. « *Respectable ami, Nos adieux furent bien tristes et mon pauvre cœur mesura dans ce dernier moment tout ce qu'allait me coûter votre absence. Je prévoyais tout ce que je souffre aujourd'hui, je pressentais même jusqu'à cette mélancolie que je ne fais peut-être qu'alimenter en vous écrivant, mais au moins qui m'aidera à vous parler de ma peine avec ce ton de vérité qu'une âme affligée sait rencontrer sans effort. Je me retrouve si souvent seul là où je trouvais un ami ; je ne vois plus rien de ce que j'aime ; non, plus de douce causerie, plus d'abandon, rien de ce que je goûtais de plaisir ne m'a été laissé. Je vais encore, comme par habitude, aux lieux que vous habitiez ; ils sont pour moi presque une solitude. Vous avez tout emporté et, si j'osais le dire, le charme me semble détruit. Que vous êtes heureux, respectable ami, d'entrer pour tant de choses dans mes plaisirs, de m'avoir attaché si fortement à vous, que ma destinée ne puisse plus être séparée de la vôtre sans qu'elle perde tout ce qui me la fait aimer. Qu'il doit être doux pour une âme comme la vôtre de penser que tout ce qui vient de vous porte avec soi la puissance de consoler et de répandre du bonheur ! Un seul sourire qui se peigne sur votre visage nous attire à vous, un seul mot va encore droit à notre cœur où nous recueillons en secret tout ce qui fait que nous vous aimons. Seriez-vous le seul à ignorer cet empire que vous exercez sur moi et sur tous ceux qui vous chérissent ? Mille fois j'ai senti que je n'étais pas tout à fait libre, que mon bonheur ne dépendait pas seulement de moi ; mille fois j'ai vu que vous m'étiez nécessaire et je n'ai point redouté de me voir obligé d'attendre de vous toutes mes joies, tous mes plaisirs. C'est encore une dépendance si douce, c'est un renoncement à soi-même qui quelquefois est si bien payé qu'on peut, sans être accusé d'imprudance, s'exposer à tous les mécomptes qu'il n'a pas été promis à une âme sensible de ne pas rencontrer. Ne me demandez pas, respectable ami, s'il m'a fallu un grand courage pour me livrer ainsi tout entier à vous. Vous savez que vous courûtes le premier au-devant de mon jeune cœur, c'est un asile que vous lui offrîtes contre mille orages qui l'auraient déchiré. Chaque jour j'aimai davantage cette main chérie à laquelle je ne tenais cependant encore que par ce charme secret qui me séduisait. J'ai vécu, j'ai grandi si près de votre âme que j'ai fini par y lire tout ce qu'elle sentait pour moi et il ne m'a plus été permis de ne pas me donner tout à vous. Tout ce que les souvenirs de l'enfance ont de plus gracieux, tout ce que la religion mêle d'innocence aux premières affections de notre cœur, tout embellit encore à mes yeux cette époque heureuse où j'unis ma vie à la vôtre. Il y a là quelque chose de céleste ; tout me semble repos ; vous m'accueillez, vous consentez à m'aimer avant que je vous ai aimé moi-même ; c'est sur mon cœur que se portent vos premiers regards, c'est à Dieu que vous l'offrez peut-être avant que j'eusse songé moi-même qu'il lui appartenait. Oh Dieu ! Dieu ! et la paix qui m'est donnée c'est à vous que je la dois et elle ne doit pas finir. Quel tableau ravissant que celui qui est placé dans ce moment sous mes yeux ! et c'est pour vous encore que je le trace, vous l'ami, le bien-aimé de celui qui n'a jamais craint de vous répéter trop souvent quelle était la douceur du lien qui l'attachait à vous. Peut-on n'être pas ému quand on touche à ce qu'il y a de plus sensible dans son être, quand on réunit à la fois devant soi tant d'espérance, tant de souvenirs pour rapprocher les jours de son enfance passés auprès d'un ami, des jours de l'éternité qui doivent s'écouler auprès du même ami, dans le sein de Dieu même ? »*

Un autre événement ne manquera pas d'avoir des conséquences. Au printemps 1821, selon Rey (p.278), « les Jésuites venaient de rentrer en possession de leur résidence. Les Missionnaires de Provence furent heureux de les défrayer à leur arrivée. L'église de la Mission les reçut pour la célébration de la sainte messe et mit à leur disposition tout ce qui était nécessaire pendant les premiers jours de leur installation. De leur côté ils rendirent des

services de confraternité à une maison où les oeuvres surabondaient et le travail exigeait un plus nombreux personnel. »

Longues péripéties pour la fondation au Calvaire de Marseille

Jusqu'à présent, ce travail a fait l'impasse sur les suites de la mission de Marseille, et l'aboutissement inattendu que sera la fondation au Calvaire de Marseille d'une troisième communauté des Missionnaires de Provence. Ces cheminements ont été très bien présentés par Leflon, (II, pp. 186-198) que je me permets de recopier en ajoutant quelques précisions.

« Quatre semaines avaient suffi, en 1818, pour régler avec Mgr Miollis la première fondation du Laus. Il faudra, au contraire, douze mois de négociations laborieuses avant que, trois ans plus tard, en 1821, se fasse à Marseille la seconde fondation, car l'établissement des Missionnaires de Provence dans cette ville se heurte à un ensemble de difficultés qui se renforcent et s'emmêlent : différend avec les Missionnaires de France, division du clergé et des fidèles, attitude ondoyante de l'archevêque d'Aix, M. de Bausset, incertitude qui pèse sur la restauration du siège de saint Lazare et la nomination de son titulaire. Les oppositions locales, qui tiennent à des questions de personnes et à l'esprit de clan, interfèrent avec la situation mal définie, créée par la politique religieuse de la Restauration et l'échec du concordat de 1817 ; les ardeurs du tempérament méridional concourent à tout passionner et à tout embrouiller. Avec la documentation fragmentaire et unilatérale qui nous reste (les archives des Missionnaires de France ont été saccagées par les émeutiers en 1830), on ne parvient pas sans peine à rétablir l'ordre des faits, encore moins à discerner la vérité.

Le différend qui met aux prises le P. de Mazenod avec les Missionnaires de France s'explique par la divergence de leurs conceptions. Celles du premier s'inspiraient d'un particularisme traditionnel dans sa famille et dans son pays, et de sa préoccupation essentielle, évangéliser le petit peuple des villes et des villages provençaux ; il n'entendait constituer qu'une communauté régionale, adaptée à un milieu délimité géographiquement et socialement, qui avait sa langue propre et sa psychologie spéciale. Les seconds, au contraire, se plaçaient sur le plan national ; ils se consacraient surtout aux paroisses urbaines et, comme il convient à des Parisiens, pratiquaient un genre d'éloquence plus relevé. On doit convenir qu'une organisation générale aurait acquis plus de cohésion et de puissance que des groupes isolés et réduits. Mais, malgré l'œuvre unificatrice de la Révolution et de l'Empire, les anciennes provinces conservaient encore, et parfois jalousement, leur individualité. L'action religieuse, d'autre part, se cloisonnait dans les cadres diocésains, sans s'élargir à tout le royaume, car Napoléon avait pris soin d'enfermer les évêques dans leurs circonscriptions territoriales, pour les empêcher de coordonner leurs efforts ; d'où la multiplicité des congrégations, et particulièrement des congrégations de femmes qui, tout en se proposant les mêmes fins et en suivant des règles analogues, se fondent en ordre dispersé pour subvenir aux besoins immédiats de telle ou telle contrée. En se proposant une action d'ensemble, le P. Rauzan et ses collègues avaient des vues d'avenir, mais anticipaient sur la situation de leur temps. Le P. de Mazenod en restait aux idées de son époque, voire à celles du passé, mais, pour le moment, répondait mieux aux exigences du mouvement apostolique en Provence. Aussi, malgré des invitations pressantes et réitérées, refusa-t-il de laisser absorber sa petite société par celle des Missionnaires de France. Plus tard seulement, avec le développement de son Institut, il amplifiera ses perspectives, et sa Congrégation s'étendra non seulement à toute la France, mais à toute la catholicité.

Or, à Marseille, ces conceptions divergentes ne s'affrontaient pas dans l'abstrait. Durant la mission de 1820, malgré l'accord qui règne entre eux, ceux qui les représentent se partagent déjà inégalement la faveur du clergé et des fidèles. Dans les paroisses bourgeoises qu'ils se sont réservées, Janson, Guyon et leurs confrères bénéficient du prestige de la capitale ; leurs sermons, qui parfois dépassent leur auditoire, leur valent de chaleureux admirateurs et des admiratrices plus enthousiastes encore. Le P. de Mazenod et ses collègues, auxquels on laisse les quartiers populaires, passent pour des orateurs de seconde zone, car ils prêchent en provençal et de façon plus familière ; leur succès auprès des petites gens les disqualifie même auprès des cercles distingués qui méprisent le patois et exigent plus de formes. Ainsi se constitue, pour exalter les Messieurs de Paris et déprécier les Missionnaires de Provence, un groupe très agissant, dont nous connaissons la principale animatrice, Mme Emérigon. Les milieux ecclésiastiques, eux aussi, plus ou moins nettement se prononcent pour et contre les Missionnaires de Provence. Si la circonspection impose une sage réserve à ceux des curés, qui ne les portent pas dans leur cœur, un vicaire de St-Martin, Damico, qui ne brille nullement par la pondération, rivalise d'ardeur avec Mme Emérigon. Non contents de prendre fait et cause pour les Missionnaires de France, tous deux organisent une campagne pour établir ces derniers à Marseille, afin qu'ils y prolongent leur brillant et bienfaisant apostolat.

Dans quelle mesure les intéressés se laissèrent-ils entraîner ? Dans quelle mesure provoquèrent-ils cette initiative ? Le P. Rauzan, pour son compte, se montre formel. Tout en avouant au P. de Mazenod : *« Je vous le déclare franchement, je formerai volontiers un établissement à Marseille ; c'est une des villes que j'ai toujours eue en vue, en attendant les moments de la Providence »*, il ajoute : *« On m'a proposé ce dessein, lorsque je croyais devoir le renfermer encore dans mon cœur »*. Il n'aurait pas de lui-même pris les devants. Mais lorsque, après la mission de Toulon, il vint donner à Marseille trois sermons, le 15, 16 et 17 mai, à St-Martin, à la Major, à St-Cannat, le Supérieur ne crut pas devoir décourager une dame, qui, le saisissant au vol, sur son départ, lui *« témoigna le désir de voir les Missionnaires de France s'établir »* dans cette grande cité. *« Je lui répondis comme je devais le faire ; et sans imaginer alors que notre entretien pourrait favoriser le dessein qu'elle me proposait, je lui assurai que Marseille serait une des villes où je formerais plus volontiers un établissement. »*

Il n'en fallut pas davantage pour que celle-ci se donnât du mouvement avec d'autres dames patronnesses, non moins pressées d'aboutir. Aussitôt, on organise une quête pour acheter une maison ; on enlève l'approbation de l'archevêque, auprès duquel Damico introduit les principales zélatrices ; on obtient même de lui un don de 1000 francs pour concourir à la fondation. Tout se conclut si prestement que, dès son retour à Paris, Rauzan apprenait que l'immeuble nécessaire était déjà acquis.

Dépassé par l'empressement des Marseillaises, ce dernier se trouva devant une situation délicate, car on le mettait devant le fait accompli, avant qu'il eût pu se concerter avec M. de Bausset, M. de Mazenod et le clergé local. Il écrit donc immédiatement à l'archevêque. Je le priai *« de vouloir bien vous demander ce que vous penseriez d'un tel établissement, mandera-t-il plus tard au Supérieur des Missionnaires de Provence. Je le priai encore de me permettre de vous en écrire moi-même, ne voulant point agir sans savoir ce que je devais entreprendre d'après les conseils des plus sages ecclésiastiques de son diocèse, et notamment d'après les vôtres, puisque vous pouviez me diriger mieux que personne, à cet égard »*. Une seconde lettre au curé de la Major sollicitait l'avis de celui-ci. »

Une amie de Marseille, Mme Roux-Bonnecorse, avait envoyé au P. de Mazenod quelques informations sur ce qui se passait dans cette ville. Elle-même le pressait d'intervenir auprès de l'archevêque. La réponse de ce dernier, en date du 23 octobre 1820 (EO 15, 198-199), nous décrit sa position : « *Tout en vous priant de me tenir au courant de tout ce qui a rapport à l'affaire en question, je vous prévient que je ne ferai pas usage de ce que vous avez la bonté de m'apprendre. J'abandonne tout à la Providence, non seulement mon œuvre qui est la sienne, mais ma propre personne. On fera ce qu'on voudra. Je crois que les choses sont trop avancées pour que l'on puisse reculer. Il est sans doute plus que ridicule que quatre femmes se soient établies les interprètes d'une ville entière. Mais la conduite de ceux qui devaient juger sans enthousiasme est plus inconcevable encore. Le bon Dieu tire sa gloire des sottises même des hommes. Peut-être aurait-il inspiré à ceux qui avaient droit de parler de dire leur sentiment plus conformément à celui de M. Nicolas (le curé de St-Cannat) si véritablement notre extinction devait être nuisible. Quoi qu'il en soit, je me tairai comme je l'ai fait jusqu'à présent, à moins qu'on ne me demande mon sentiment. Alors je le ferai connaître comme j'ai fait à Marseille au petit nombre de ceux qui m'ont parlé de cette affaire. Mais ce sera toujours sans agir, sans faire la moindre démarche qui tende à éloigner ces Messieurs et à nous conserver. Ce ne sera pas sous les couleurs que l'on m'aura dépeint à Paris, et je ne doute pas que l'on ne m'y juge bien sévèrement, mais je m'en mets peu en peine. Je commence à m'habituer aux outrages et aux injustices des hommes. Pourvu que je ne fasse rien qui puisse déplaire à Dieu, voilà toute mon ambition... »*

« Or, poursuit Leflon, le P. Rauzan attendit vainement les réponses. Au bout de trois mois, ni M. de Bausset, ni le curé de la Major, M. Gauthier, ne lui ont donné signe de vie. Le silence du premier lui paraît d'autant plus étonnant qu'à peine postée sa double requête, il en avait reçu, fin mai, confirmation de l'achat effectué et invitation positive à envoyer l'un de ses confrères prendre possession de ce local en son nom.

Ce silence s'explique par l'embarras du prélat, qui éprouvait « *quelques regrets d'avoir été aussi vite dans cette question* ». Sur l'instant, il n'avait vu que les avantages d'un établissement destiné à prolonger les heureux effets de la mission et, sur l'affirmation de ses visiteuses, s'était convaincu que tout Marseille le souhaitait. Or, on dut bientôt reconnaître que cet accord, soi-disant unanime, comportait de fortes dissonances et que l'installation des Missionnaires de France soulèverait dans la ville de vives oppositions. Personnellement, l'archevêque ne goûtait guère le P. de Mazenod qu'il trouvait encombrant et auquel il reprochait ses démarches pour restaurer, aux dépens d'Aix, le siège de saint Lazare, afin d'y installer son oncle Fortuné. Ses préventions le disposaient à prêter une oreille favorable aux dames qui patronnaient les Missionnaires de Paris. Spontané, mais changeant, peu soucieux de se compromettre et de s'attirer des ennuis, il se demandait après coup comment tout ménager pour n'indisposer personne et cherchait une ligne de retraite. Ses hésitations s'aggravaient d'autant plus que l'affaire avait été vraiment mal engagée par le zèle intempestif des Damico, Emérigon et consorts.

M. Gauthier, le curé de la Major, ne se trouvait pas moins perplexe, car on avait répandu le bruit que tous les curés se prononçaient pour les Missionnaires de France ; lui-même, lors de la mission de 1820, avait témoigné en leur faveur une préférence marquée et manifestait une bienveillance fort relative à leurs collègues d'Aix. Mais plusieurs de ses collègues ne partageaient pas ses propres sentiments ; le curé de St-Théodore était l'ami du président de Mazenod ; celui de St-Cannat avait déclaré à l'archevêque : « *Pourquoi appeler les Messieurs de Paris, alors qu'on a sur place une société spécialement créée pour le pays et qui conviendrait infiniment mieux ?* » Nicolas avait même ajouté que leur admission « *était très mal vue* » dans

la ville. Enfin, indépendamment de ces excellentes raisons, le clergé hésitait à se prononcer contre le neveu de celui qui passait pour nommé au siège de Marseille.

Tous ces délais ne pouvaient que rendre encore plus délicate la situation du P. Rauzan et du P. de Mazenod. Le premier se morfond en suppositions, « *pour éclaircir cette espèce de mystère* ». Le second n'ignore rien de ce qui se prépare, et s'étonne à bon droit du silence gardé par le Supérieur des Missionnaires de France et par M. de Bausset, que la stricte correction invitait à prendre langue avec lui. Pour comble de bonheur, impatiente des temporisations de Rauzan fort gêné de prendre une décision, vu le silence de l'archevêque, Mme Emérigon imagina de venir elle-même obtenir à Aix l'approbation du Fondateur. Vers la mi-août, elle se présente en effet au couvent des Carmélites, flanquée de quatre compagnes ; en l'absence du Supérieur, « *après les avoir comblées de politesses, dont elles furent aussi surprises qu'enchantées, comme elles le témoignèrent publiquement à Mme Guigou* », Fortuné les aboucha à Maunier, « *qu'elles désirèrent de voir et dont elles ne tirèrent pas grande satisfaction, par la prudence et la réserve qu'il mit dans toutes ses réponses* ». Trois mois plus tard, de plus en plus navrées des lenteurs que subissait l'exécution de leur projet, les ambassadrices se transportèrent à Château-Gombert, où le P. de Mazenod donnait une mission, pour le rencontrer à coup sûr. Après une entrée en matière, pleine de louanges pour son zèle, elles le prient d'inviter lui-même M. Rauzan à établir sa société à Marseille. Moins cérémonieux que le chanoine, son oncle, il décline nettement leur proposition, qualifiée d'indiscreète. Voulaient-elles sincèrement son accord ? Lui tendaient-elles un piège, afin de confirmer le bruit répandu en août que Rauzan se désistait par égard pour son collègue, et que tout le blâme devait tomber sur l'opposition systématique de ce dernier ? En tout cas, la dame Emérigon insista, en invoquant les déclarations formelles de l'archevêque ; tout dépendait du P. de Mazenod, avait avoué celui-ci ; la fondation aurait lieu, dès que son assentiment serait acquis. Mais elle ne recueillit que cette réponse, plus normande que provençale : « *Mgr l'archevêque n'attache pas assez d'importance à la manière de penser d'un simple missionnaire pour en faire dépendre le succès d'une entreprise, sur laquelle il ne m'a jamais consulté.* »

Quelques jours après cette visite intempestive, parvint à Château-Gombert la lettre du 11 novembre, dans laquelle M. Rauzan, après avoir enfin reçu réponse de M. de Bausset, sollicitait l'avis et l'approbation du Supérieur d'Aix, en justifiant, par le silence du prélat et de M. Gauthier, le retard d'une démarche qu'il aurait voulu accomplir cinq mois plus tôt. Ce fatal silence n'avait pas manqué d'augmenter le malaise. Nous citons, d'après Rey (I, p. 254) la conclusion de la lettre de M. Rauzan : « *Si j'avais votre approbation, je la regarderais comme un témoignage bien favorable. Vous avez l'esprit de Dieu ; vous devez être mieux instruit que tout autre des dispositions de la Provence par rapport aux Missionnaires. Je vous conjure de m'aider de vos conseils. Veuillez me parler en ami. Ne craignez point de me dire des choses que vous pourriez croire m'être désagréables. Moins vous me ménageriez, plus vous me donneriez de sincères témoignages de votre zèle pour les intérêts de la gloire de Dieu et de votre amitié pour moi, sur laquelle je compte bien réellement.* »

Le P. de Mazenod, fort gêné pour répondre, résolut de surseoir à son tour. Peut-être espérait-il que M. de Bausset, à la décision duquel il entendait se remettre, ferait le premier pas pour l'entretenir d'un projet sur lequel le Supérieur des Missionnaires de Provence avait son mot à dire. Au bout de quelques semaines, l'archevêque s'obstinant à se taire, le Fondateur se résolut à prendre les devants pour s'expliquer franchement avec lui (lettre du 12 janvier 1821, EO 13, 57-58) : « *Je crois, Monseigneur, devoir rompre enfin le silence sur un objet dont je m'étais toujours fait une délicatesse de vous parler. Quoique je n'aie pas su obtenir votre confiance et qu'en conséquence mon sentiment ne dût pas être d'un grand poids, j'ai craint de le*

manifester tant qu'il aurait pu se faire qu'il détournât votre pensée d'un établissement qu'au premier aperçu vous aviez pu croire utile à votre diocèse. Maintenant qu'un examen plus approfondi et les opinions des hommes les plus sages du diocèse ont dû vous faire apercevoir les inconvénients de ce projet séduisant, je prends la liberté de vous en parler, non point encore pour vous dire ce que j'en pense, mais pour vous faire connaître la position dans laquelle je me trouve à l'égard de M. Rauzan. Il me somme de lui faire connaître mon sentiment et celui des hommes sages du diocèse, et mon sentiment, conforme à celui des hommes sages du diocèse, est contraire à ses vues. Je suis d'autant plus embarrassé que, si je dois lui dire la vérité, il faut que je lui apprenne que, non seulement MM. les Curés de Marseille ne verraient pas venir volontiers les Missionnaires de sa Société, mais qu'ils ont manifesté le plus grand désir d'avoir dans leur ville un établissement des Missionnaires de la nôtre, auxquels ils voudraient confier le soin de leurs ouailles les plus abandonnées. Ils ont senti l'avantage incalculable d'un pareil établissement, non seulement pour le peuple innombrable de cette grande ville, mais aussi pour tous les quartiers que l'on évangéliserait successivement, et qu'on serait à même d'entretenir avec facilité. Des personnes respectables ont été plus loin, en me proposant formellement de consentir à faire au plus tôt cet établissement. Je les ai renvoyées à la décision que vous prendrez étant sur les lieux, parce que je ne puis vouloir que ce que vous croirez convenable. C'est à vous, Monseigneur, de déterminer la chose ; il ne m'appartient pas de presser votre sollicitude ; le désir que vous avez du bien de votre peuple m'est trop connu pour que je me croie obligé à autre chose qu'à vous exposer les faits. Il vous serait facile de connaître vous-même l'opinion des Curés de Marseille ; vous me ferez savoir ensuite vos intentions, auxquelles je serai toujours jaloux de me conformer ponctuellement.

En attendant, je vais enfin répondre à M. Rauzan, quoiqu'il m'en coûte beaucoup de le faire. Mais je pense qu'on a su le préparer à ce que je suis forcé de lui dire, quand on lui aura rendu compte de la façon de penser des curés de Marseille. Jamais lettre ne m'a pesé davantage. »

Réunis au presbytère de la Major, les curés de Marseille, dont les Missionnaires de Paris voulaient connaître le sentiment, s'étaient en effet prononcés contre leur établissement dans la ville. Le P. de Mazenod se trouvait donc plus à l'aise pour exprimer un avis personnel, qui corroborait cette décision. Il le fit sans ambages, en concluant : « *Nous travaillons les uns et les autres pour la gloire de Dieu. Que Dieu soit glorifié, voilà tout ce que je désire ! Que ce soit par notre ministère ou par le vôtre, peu importe ! Pour moi, je me réjouirai toujours de tout le bien que vous ferez et de tout le bien qui vous arrivera. Je vais où l'on m'envoie, je me place où on me met. C'est à celui qui représente le Père de famille à juger du genre de travail et à fixer la portion de la vigne où tel ou tel ouvrier peut faire plus de bien, le faire d'une manière plus ou moins utile. Quoiqu'il arrive, je ne cesserai jamais de vous être dévoué et d'attacher le plus grand prix à l'amitié que vous avez bien voulu m'accorder. » (à M. Rauzan, janvier 1821, EO 13, 58)*

Sur les entrefaites, un de ses correspondants marseillais écrivait le 16 janvier, au P. de Mazenod : « *Aujourd'hui même, M. l'abbé Damico est venu me lire une lettre de M. Rauzan, qui lui annonce qu'ayant demandé l'avis des curés, ayant également écrit à M. de Mazenod, et ne recevant réponse de personne, il va décidément se rendre à Marseille et y établir les Missionnaires. M. Damico ajoutait que pareille lettre a été écrite à Monseigneur. Sachant d'un autre côté que les curés avaient été invités de la part de Monseigneur, mais par M. le comte de Clappiers, curé de St-Martin, de se rendre aujourd'hui à 11 heures, dans la salle de St-Martin, j'ai voulu savoir pourquoi et je suis allé trouver un de ces messieurs, qui m'a dit que Monseigneur les avait fait réunir pour connaître leur opinion sur l'établissement des Missionnaires de Paris. Pas une voix ne leur a été favorable. Un d'entre eux est allé jusqu'à dire qu'il fallait exclure les Parisiens pour appeler les Provençaux. Cela a été trouvé un peu dur, et l'on s'est contenté de motiver par écrit les raisons pour lesquelles il convenait à notre diocèse de vous appeler de préférence aux Missionnaires de Paris. » Le lendemain 17, une lettre du contre-amiral de Mazenod confirmait et complétait ces renseignements :*

« Le curé, qui, en sortant de l'assemblée, est venu m'en rendre compte, m'a assuré qu'il y avait eu le plus parfait accord pour l'admission (de la Mission de Provence), et que MM. Bonnafox, Chaix et un autre dont je ne me rappelle pas, avaient été des plus ardents. Ils doivent faire parvenir leurs sentiments à M. l'archevêque. Je ne sais comment il les recevra, car imaginerais-tu qu'il a su très mauvais gré à MM. les curés d'avoir fait de vives instances auprès des députés de Marseille pour l'évêché. L'abbé Damico, ajoutait le chevalier, s'est introduit à l'archevêché et n'en bouge ; il a répandu hier, par toute la ville, que M. l'archevêque lui avait assuré que l'arrangement des Missionnaires de Paris était fini et que, dans peu, il en arriverait un détachement ici pour prendre possession. »

Damico était parfaitement informé de la décision déjà prise par M. de Bausset sans attendre l'avis du clergé marseillais, réuni sur son ordre pour consultation, car, le 19, sur un ton dégagé, l'archevêque notifiait au P. de Mazenod que tout était conclu avec le Supérieur des Missionnaires de France : « Mon très cher abbé, ... je viens de recevoir une lettre de M. Rauzan. Il m'y dit qu'il avait attendu pendant six semaines votre réponse à celle qu'il vous avait écrite ; que, n'en recevant point, il se détermine à accepter la maison qu'on lui offre, et qu'il enverra quelqu'un de ses collègues ou qu'il viendra lui-même dans quelques mois pour la visiter et pour en prendre possession. Vous voyez, mon très cher abbé, que voilà une affaire terminée, et je pense que MM. les curés de cette ville n'en seront pas fâchés. » Après quoi, sans doute pour fournir un apaisement auxdits curés, fort surpris et fort mécontents de ce qu'il n'ait pas tenu compte de la délibération prise par leur corps et à lui communiquée par une délégation officielle, le prélat ajoutait : « Je crois bien que la divine Providence, qui a permis qu'on s'occupât de cet établissement, saura le soutenir sans qu'il puisse nuire au vôtre, elle se servira aussi probablement des mêmes moyens pour vous fixer ici. J'en serais enchanté, car Marseille avait autrefois un nombre infini de monastères, de communautés, de maisons religieuses. Pourquoi maintenant n'en pourrait-elle contenir quelques-uns qui pourraient y prospérer ? »

Le P. de Mazenod reçut cette lettre alors qu'il prêchait la mission de Brignoles. Il écrit à Suzanne le 23 janvier : « Vous savez qu'il ne faut plus compter sur le projet de Marseille. Mgr l'Archevêque me mande que c'est une affaire finie. Les Missionnaires de France viennent sous de bons auspices et par une voie droite. Ils seront dans quelques mois à Marseille (EO 6, 78) ». De Brignoles aussi, le P. de Mazenod écrit le 11 février à Mme Roux-Bonnetorse : « Je suis parfaitement résigné à tout ce que la Providence règlera sur nous J'aurais formé très volontiers un établissement à Marseille ; si les calculs et l'amour-propre des hommes y mettent opposition je n'en voudrai à personne ni ne m'en plaindrai à qui que ce soit. Je crois apercevoir, dans la détermination dont vous me faites part dans votre dernière lettre, que ce pourrait être une petite manœuvre de ceux qui attachent beaucoup de prix à voir arriver les Messieurs de Paris ; ils ont dû penser qu'il serait possible que si ces Messieurs nous voyaient établis à Marseille avant qu'ils viennent, ils pourraient se désister de leur projet, c'est pourquoi ils proposent cette mesure si extraordinaire de donner un temps pour ainsi dire indéfini pour décider la question ; dans l'intervalle, Messieurs de Paris viendront et alors on fera valoir les inconvénients, qui seront suggérés par les Conseils de l'Archevêque, de voir dans la même ville deux maisons de Missionnaires, etc. et tout sera dit. Le bon Dieu connaît notre bonne volonté, les desseins que nous formions pour Sa gloire et le bien du peuple de Marseille et de ses environs. Peut-être ne méritons-nous pas d'être les instruments de sa miséricorde, peut-être le peuple ne mérite-t-il pas d'en éprouver les effets... » (EO 13, 60)

Leflon tire de la lettre de l'archevêque une conclusion différente : « C'était, sous une forme beaucoup plus flottante, autoriser pour un avenir indéterminé l'installation dans cette ville des Missionnaires de Provence. » Cette installation eut lieu plus tôt qu'on ne pouvait l'espérer. L'Œuvre de la Providence cherchait en effet des aumôniers pour les orphelins dont elle

assurait l'éducation chrétienne, morale et professionnelle, place de Lenche, (à quelques centaines de mètres du Calvaire), dans l'ancien hôtel des Riquetti de Mirabeau. Le 5 février 1821, à la réunion du conseil, M. Dugas, fort attaché au P. de Mazenod, proposa à ses collègues de recourir à celui-ci et à ses confrères qui avaient si parfaitement réussi auprès de la jeunesse d'Aix. Il fallut toutefois multiplier les délibérations, puis réunir une assemblée générale, présidée par l'archevêque, avant d'obtenir une décision favorable, car une minorité assez réduite, mais très active, combattait le projet, objectant que ce ministère spirituel prêterait à des envahissements aux dépens de l'autorité et des attributions de l'administration laïque. En fait, d'autres motifs intervenaient, sur lesquels nous éclaire une lettre adressée au Fondateur, affecté de cette opposition. « *Il est très vrai que vous avez eu la très grande majorité des suffrages, et cela me paraît bien consolant dans une association nombreuse, qui n'est pas toute dirigée par le seul esprit de piété, qui n'a connu et n'a suivi que les Missionnaires de Paris. Si l'on eût consulté les curés et le peuple de notre ville, ah ! certainement alors, vous auriez eu l'unanimité ; il n'y a nul doute. Nous pensons, et tous ceux qui s'intéressent à cette affaire pensent qu'il est important que vous veniez bientôt.* » (avril 1821).

Le 11 avril, de Saint-Chamas où il est en mission, le P. de Mazenod écrit à Mme Roux-Bonnet : « *J'ai toujours pensé que les Ministres de l'Eglise devaient être les hommes du monde les plus désintéressés, mais personne ne professe plus hautement que moi qu'il ne leur sera jamais possible de faire le moindre bien s'ils n'honorent pas leur ministère d'abord par les vertus qu'ils doivent s'efforcer de pratiquer, ensuite en ne souffrant jamais qu'on avilisse leur personne en exigeant des concessions honteuses qui les déconsidèrent aux yeux de ceux mêmes en faveur desquels ils les avaient faites. C'est déjà un assez grand inconvénient, une circonstance assez humiliante que nous ne soyons pas appelés par l'unanimité des suffrages sans que cette minorité aussi peu zélée qu'incivile veuille encore imposer des conditions qui puissent faire penser que c'est une grâce qu'on nous accorde dont nous ne pouvons jouir qu'en nous ravalant.*

Remarquez l'inconvenance. C'est qu'aux moments où l'on se met aux genoux des Messieurs de Paris (je n'écris que pour vous et votre mari) pour les supplier d'accepter une maison en propriété et tout le reste, on a l'air de dédaigner nos Messieurs jusqu'à leur imposer des conditions ignominieuses pour permettre qu'ils viennent occuper un coin de la maison des enfants de la Providence, en laissant à des particuliers le soin de leur fournir la table, la chaise et le lit qui doit meubler leur chambre. J'avoue qu'à la place de ces Messieurs, je n'aurais pas agi de la sorte. La Société entière aurait dû regarder comme une circonstance précieuse celle de fonder un établissement jugé utile par tous les Curés de la ville, et elle aurait dû le faire dans les formes que la délicatesse et la civilité prescrivent ; quoi qu'il en soit, je suis résolu de passer par-dessus ce qu'on aurait pu souhaiter et attendre d'une réunion d'hommes religieux et bien élevés, j'ignorerai tout ce qu'il y a eu de désobligeant dans l'adoption d'un projet où je ne cherche que la gloire de Dieu et l'utilité du prochain, mais quant aux conditions, je ne consentirai jamais à en recevoir de peu honorables pour la Société dont je suis le supérieur et par conséquent le gardien et le défenseur.

Je ne répondrai pas aux réflexions de ceux de ces Messieurs qui prétendent que ce ne sera pas moi qui irai à Marseille, mais quelque jeune missionnaire apprenti. Qu'en savent-ils ? Si cet établissement prenait la consistance que je demande au Seigneur de lui voir prendre, pourquoi n'en serais-je pas chargé en grande partie ? Connaît-on la valeur de tous les sujets que nous avons pour dédaigner tout autre que moi ou M. Deblieu ? Que l'on sache que j'ai plusieurs confrères que je préfère à M. Deblieu. D'ailleurs croit-on que M. Rauzan ou M. Guyon viendront s'établir à Marseille ?... » (EO 13, 62-63)

Le 20 avril, le Fondateur acceptait la proposition des directeurs de l'œuvre. Voici sa réponse : « *Messieurs, Lorsqu'un de vos respectables associés vint auprès de moi, de votre part, pour pressentir quelles seraient mes dispositions par rapport à l'établissement que vous projetiez, je dus lui*

répondre que j'entrerais volontiers dans vos vues, puisqu'elles étaient parfaitement conformes à l'esprit de notre règlement et au désir que nous aurions de coopérer de tout notre pouvoir au bien d'une ville dont les habitants nous sont chers. Il s'agissait d'établir une maison de notre société, sous le toit qui sert d'asile aux enfants de la Providence, afin que les membres de cette maison, tout en vaquant aux divers exercices de leur ministère, pussent se charger de la direction spirituelle de ces enfants. J'eus d'autant moins de peine à souscrire d'avance aux propositions que l'on m'annonçait que j'étais assuré, en y consentant, de répondre au désir de tous les gens de bien de Marseille, et notamment au vœu manifesté par MM. les Curés de cette ville, lorsqu'interrogés sur le projet d'un établissement de Missionnaires, ils honorèrent notre Société de leur suffrage unanime... J'accepte donc avec reconnaissance l'offre que vous me faites, et le corps de bâtisse que vous affectez pour nous loger dans votre établissement.

Mais tout en admirant la délicatesse de votre procédé, qui vous fait passer sous silence la condition que vous pourriez regarder comme onéreuse pour nous, je ne prétends point me soustraire à cette obligation ; non seulement parce qu'il est bien juste qu'appelant des Missionnaires si près des enfants que votre charité alimente, ils soulagent votre sollicitude d'une responsabilité qui doit naturellement peser sur eux, puisqu'elle rentre dans les attributions de leur saint ministère, mais encore parce que telle est l'intention formelle de Monseigneur l'Archevêque qui m'en a donné l'ordre en consentant que j'adhérasse à votre proposition. Les convenances d'ailleurs en disent assez là-dessus pour en faire sentir la nécessité, indépendamment des raisons péremptoires que je viens d'exposer, qui fixent la mesure de nos devoirs et qui par conséquent doivent être la règle de notre conduite. Quand j'ai parlé de la direction des enfants, je n'ai entendu parler que de la direction de leur conscience et des instructions que l'Eglise réserve à ses ministres. Rien n'est plus édifiant que de voir des laïques, bons chrétiens, enseigner à l'enfance les éléments de la doctrine chrétienne. Cette bonne œuvre ne saurait être trop encouragée et mérite les plus grands éloges... » (EO 13, 63-64)

Le P. de Mazenod se rendit à Marseille dans les jours qui suivirent. Le 26 avril, il écrit à Tempier : « Je viens de Marseille pour terminer l'affaire de notre établissement. Les Messieurs de la Providence m'ont envoyé la délibération de leur association par laquelle ils nous invitent à aller prendre possession d'une partie de la maison consacrée à leur œuvre ; ils motivent leur demande sur le consentement solennel donné par Mgr l'Archevêque, le vœu de leurs directeurs et le sentiment unanimement manifesté par les curés... Mais comment notre communauté vivra-t-elle ? Je n'en sais rien... » (EO 6, 83)

Reprenons Leflon : « M. de Bausset s'était borné à approuver une fondation, dont l'initiative revenait exclusivement au conseil de la Providence. Quinze jours après, avec une hâte qui ne laisse pas de nous surprendre, comme elle surprit le P. de Mazenod lui-même, il enjoignait à celui-ci de se rendre immédiatement à Marseille pour y prendre possession du Calvaire érigé en souvenir de la mission de 1820. Ce fut le vicaire général Guigou que l'archevêque chargea de notifier à l'intéressé cet ordre formel à exécuter d'urgence. Etonné d'une « détermination si prompte et si inattendue, le Fondateur hésite, met en doute le message qu'il reçoit. On l'entraîne à l'archevêché, le Frère Suzanne l'accompagne. Monseigneur presse le P. de Mazenod, le sollicite, et notre Supérieur répondait toujours : *J'obéirai, s'il le faut, mais ce sera, je le vois, au détriment de ma communauté.* On le presse de s'expliquer ; il déclare franchement qu'il y a tout lieu de craindre que M. Rauzan arrivant à Marseille ne fasse tourner les esprits en sa faveur et qu'il ne lui en reste, à lui et à ses confrères, que la peine et la confusion. Monseigneur proteste et déclare qu'il n'y aura jamais d'autres missionnaires au Calvaire que ceux qui se sont sacrifiés constamment au bien de son diocèse. Il le presse de nouveau et, le voyant toujours dans l'hésitation, il vient auprès du Frère Suzanne et, prenant les mains du sous-diacre

entre les siennes, il lui dit : *Allons, l'abbé, engagez votre Supérieur à aller prendre possession du Calvaire.* Vaincu par de si vives instances, notre Supérieur déclara qu'il est prêt à obéir, et l'archevêque, l'embrassant, lui dit : *Eh bien ! allez vous préparer et partez aujourd'hui même, en emportant une lettre de M. l'abbé Guigou.* » (*Mémoires de Suzanne*).

La lenteur et la difficulté insolites, avec lesquelles le vicaire général rédigea cette lettre, ne contribuèrent pas à dissiper la stupéfaction du P. de Mazenod. Guigou « se montra fort embarrassé, relate Jeancard. Lui qui faisait tout avec tant de prestesse, dont l'esprit était si décidé, si prompt en toute chose et si fertile en expédients, sembla ne savoir comment se tirer d'affaire. Il prit la plume, et cette plume, continuellement exercée à faire des lettres et connue pour très habile à tout exprimer adroitement, était comme impuissante à tracer les quelques lignes qui lui étaient demandées. Elle mit un temps infini pour remplir sa courte tâche ; elle s'arrêtait à chaque mot et n'obtenait que d'une réflexion prolongée le mot qui devait suivre... C'était une énigme qui devenait toujours plus impénétrable à la sagacité du Supérieur général, témoin d'une lenteur que rien ne justifiait... Quel dessous de cartes y avait-il là ? M. de Mazenod n'a jamais pu se le dire. » (*Mélanges* pp. 141-142).

Jadis si ferme comme vicaire capitulaire pour appuyer le Fondateur, le pauvre Guigou, redevenu simple vicaire général, se trouvait désorienté par les fluctuations de l'archevêque. Son tempérament très droit, et plutôt cassant, se pliait avec peine aux variations et aux hésitations du prélat ; mais, homme loyal, il le servait en essayant de le suivre. De là, entre le P. de Mazenod et lui, une certaine gêne ; le premier avait peine à comprendre ses changements d'attitude ; le président, d'autre part, mettait son fils en garde contre le malheureux Guigou, qui n'en pouvait mais et qu'on accusait néanmoins d'avoir maintenant trois ou quatre manières. Lui aussi pâtissait de la façon déplorable dont on avait lancé et mené toute cette affaire, en multipliant les malentendus à plaisir.

Muni de la lettre officielle si laborieusement rédigée, le P. de Mazenod partit le jour même, avec le Frère Suzanne, suivi de près par les PP. Maunier et Moreau, car l'installation des Missionnaires de Provence au Calvaire devait avoir lieu dès le lendemain, dimanche 6 mai. Bien qu'improvisée, la cérémonie n'en revêtit pas moins un éclat et une solennité dignes de la ville. L'abbé Vigne, vicaire général résidant à Marseille, présidait en personne, au nom de M. de Bausset. Une longue procession, à laquelle participaient le clergé de la ville, les confréries de Pénitents, les Frères des Ecoles chrétiennes, les curés au grand complet, une foule immense, partit de l'église St-Martin pour conduire au sanctuaire confié à leur garde le Fondateur et ses trois confrères, auxquels on réserva dans le cortège une place d'honneur, après les simples curés, immédiatement avant les chanoines. »

« Le discours du supérieur, note Rambert (I, 330) fut plein de délicatesse, de dignité et de noble simplicité. Il rappela les fruits de la mission, l'ébranlement général qu'elle avait excité, le changement qu'elle avait produit dans le peuple de cette immense ville. « *C'était, disait-il, par des hommes faibles que Dieu avait opéré de si grandes choses, mais des hommes fortifiés et animés du plus grand courage, par la mission que leur donnait, en leur présentant la croix le premier pasteur, leur disant : Recevez ce signe, par ce signe vous serez vainqueurs. Ensuite il s'adressa aux justes qui avaient persévéré, aux pécheurs qui étaient retombés, et il offrit aux uns et aux autres le dévouement et le ministère des missionnaires. Enfin, s'adressant au clergé, il dit que la cérémonie qui s'accomplissait était comme un pacte d'alliance, par lequel les missionnaires et les curés s'unissaient et se consacraient ensemble au pied de la croix pour le salut de ce peuple généreux.* »

Le dimanche suivant, 13 mai, se fit une seconde installation à l'Œuvre de la Providence, qui assurait un logis à la communauté. Le même jour, le P. Rauzan, venu reconnaître l'immeuble mis à sa disposition, rendit visite au P. de Mazenod, qui, autorisé après lui, l'avait gagné de vitesse par ordre de l'archevêque. Averti de l'arrivée imminente du premier, le prélat avait sans doute voulu, après tant d'hésitations et d'incertitudes, appliquer tout simplement l'adage juridique : *melior est conditio possidentis* (Celui qui est en place, qui possède, est en meilleure position).

Cette course *in extremis*, imposée au Fondateur, manquait vraiment d'élégance et contrastait trop avec les délais et tergiversations antérieurs pour ne pas ressembler à un tour bien joué. Cette fausse habileté s'ajoutait à la série de maladresses et de procédés douteux, qui ne laissèrent pas de compliquer la solution d'une affaire en soi épineuse, et, au lieu d'apaiser les esprits, entretenait une tension fatale pour l'avenir. » Ainsi conclut Leflon.

Le P. de Mazenod laissa à Marseille deux Missionnaires, Maunier et Moreau. Notre prochaine publication parlera des débuts de leurs travaux.

Les missions prêchées en 1821

Du 14 janvier au 25 février 1821, les Missionnaires de Provence (E. de Mazenod, Deblieu, Maunier, Mie et Touche) prêchèrent la mission de **Brignoles** (6000 habitants), dans le Var, à environ 80 km à l'est d'Aix. Le statut de sous-préfecture, et donc la présence de nombreux fonctionnaires, explique qu'à la prédication en provençal fut ajoutée, pour la première fois, une prédication en français. Eugène y fait allusion dans une lettre de février 1837 à Honorat, alors en mission à Maussanne, au pied des Alpilles : « *Vous avez fait un acte de faiblesse en cédant aux instances de cet infiniment petit nombre de bourgeois, pour donner des instructions en français. Vous savez par expérience que cette concession n'est pas opportune. Croyez-vous que dans toutes les missions que j'ai faites en Provence, je ne rencontrais pas partout ce noyau de bourgeois qui me faisaient la demande de prêcher en français ? Partout et toujours, je m'y suis refusé, par conscience, excepté deux fois, pour des raisons très graves. A Brignoles seulement et, immédiatement après, à Lorgues, je donnai une instruction par jour en français. Je le fis parce que Brignoles est une des principales villes du Var, où il y a beaucoup d'hommes instruits qui ne savent pas le provençal et qu'ainsi c'était un devoir de procurer cet aliment à leur intelligence. Je ne m'y décidai d'ailleurs qu'autant que le reste de la population n'en éprouverait aucun détriment. La mission alla comme de coutume pour tout le monde, et je fis une instruction de plus sur le dogme pour les magistrats et la nombreuse bourgeoisie. Et cette instruction de surrogation avait lieu précisément à l'heure où le peuple est occupé à son travail.* » (EO 9, 14-15). Il faut croire que ce choix d'utiliser aussi le français avait marqué les esprits pour qu'on y revienne seize ans plus tard.

Au tout début de la mission, le 16 janvier, Eugène envoya une lettre à sa maman. « *Je ne puis vous dire, ma bonne maman, combien j'ai été affecté de n'avoir pas pu vous embrasser avant mon départ. Je fus tout étonné quand je demandai où vous étiez, de m'entendre dire que vous aviez pris le chemin de Grans (chez Roze-Joannis). Je me rappelai alors que vous en aviez parlé, mais je ne savais pas que ce fût pour ce jour-là. On augmenta mes regrets, en m'apprenant que vous aviez frappé à ma porte, mais j'étais apparemment dans le fond de la seconde chambre, car je ne l'entendis pas. Tant il y a que vous êtes à Grans, et moi à Brignoles. Mais, quoique séparés de corps, nous pouvons être présents d'esprit l'un à l'autre. Et certes j'ai bien besoin que vous vous occupiez de moi devant le bon Dieu, car ce n'est pas une petite affaire que d'être chargé d'un ministère comme celui qui m'a été imposé : annoncer à un peuple nombreux, à un peuple égaré, le Jour du Seigneur, et répondre en quelque sorte de l'immense trésor qui doit être répandu avec profusion sans doute, mais au poids du sanctuaire ; craindre que le défaut de vertus, l'infidélité personnelle du ministre ne mette obstacle,*

n'intercepte pour ainsi dire au passage ces grâces précieuses de salut, ces eaux vivifiantes qui doivent parvenir aux fidèles par son canal. Il y a de quoi se confondre ; et n'était l'expérience de la surabondance des miséricordes de Dieu et de la compassion qu'il a de l'incapacité et de la faiblesse de ses envoyés en faveur sans doute de son peuple qu'il veut sauver, il y aurait de quoi perdre courage. Cependant tout va ici au-delà de nos espérances, et Dieu y sera grandement glorifié. Je vous embrasse, ainsi que mon oncle. » (EO 13, 59).

On peut aussi citer une lettre à Suzanne datée du 23 janvier : *« La mission de Brignoles va miraculeusement bien. Les hommes s'emparent de tout mon temps... Le bon Dieu a permis qu'on raffolât de moi et je vous assure que jamais je n'en valus moins la peine ; mais s'il fallait cela pour opérer un peu de bien, j'y consens. » (EO 6, 78).* Et à Mme Roux-Bonnetorse le 11 février : *« Vous connaissez les travaux d'une mission, celle de Brignoles dépasse encore ; pour mon compte c'est excessif, aussi je n'ai le temps de rien, pas même de répondre à des lettres d'affaires ni de remercier les personnes qui, comme vous, Madame, nous donnent tant de marques de leur amitié... » (EO 13, 60)*

La publication parisienne, *L'Ami de la Religion*, fait un bref récit de cette mission : *« 17 confesseurs ont été occupés le jour et la nuit, pendant six semaines, et 1500 hommes se sont approchés de la sainte table le jour de la plantation de la Croix. Les femmes en plus grand nombre peut-être avaient eu le même bonheur le dimanche précédent. Ceux mêmes qui paraissaient le plus éloignés de céder à la grâce ont été ébranlés. L'ordre, la paix et l'esprit de religion règnent dans les familles. Déjà plus de 300 personnes notables se sont inscrites pour une association sous l'invocation de saint Louis, et dans la classe moins aisée, il y a une réunion nombreuse dans le même esprit. » (Cf. Missions 1955, p. 643)*

Le curé de Brignoles, par la suite, souligna les limites de la mission et refusa la présence des Missionnaires pour un retour de mission. D'où la lettre plutôt sévère que lui adresse le P. de Mazenod en date du 23 août (EO 13, 65-68) : *« Monsieur le Curé, peut-être ai-je été trop sensible à vos procédés, peut-être ai-je exprimé avec trop de vérité un sentiment trop vif. S'il en est ainsi, je ne prétends pas me disculper ; cependant quel est l'homme qui ne serait pas blessé au vif, en vous voyant mettre autant de soin pour nous écarter de vos paroissiens que tout autre, en pareille circonstance, aurait pu en mettre pour nous en rapprocher. Ne croyez pas que le juste mécontentement que je vous témoigne ait d'autres motifs que le devoir que notre caractère nous impose. A considérer les choses humainement parlant, peu nous importerait de reparaître chez vous pour le retour de mission ; nous voulions seulement consolider, par de nouveaux soins, une œuvre si heureusement commencée. Si je vous le demandais, c'était pour le plus grand bien et contre mon inclination et mes besoins qui me portaient au repos. Si vous aviez eu quelque bonne raison pour différer ces exercices réputés partout nécessaires après une mission, il vous était facile de me le faire dire poliment, sans recourir à une véritable diffamation. N'est-ce pas à votre pressante sollicitation que nous sommes allés, pendant deux mois entiers, sacrifier notre repos et notre santé, pour nous rendre utiles à votre peuple ? Vous avez pu remarquer notre attention constante à vous rendre, je ne dis pas seulement tous les égards que la politesse commandait, mais une déférence habituelle qui nous a fait renoncer, dans certaines circonstances, à quelques-uns de nos usages, uniquement par considération pour vous, dont, autant que possible, nous ne voulions pas contrarier les idées. Et comment n'avez-vous pas été sensible aux sentiments de l'amitié franche et affectueuse, dont je n'ai cessé de vous donner des preuves tout le temps que j'ai été auprès de vous, ainsi qu'aux preuves réitérées de respect, de déférence que j'avais pour votre personne, jaloux en toute rencontre de faire connaître les sentiments que je vous avais voués. Vous me reprochez ma rancune, bassesse qui n'a jamais eu entrée dans mon cœur, même à l'égard de ceux qui m'ont voulu faire le plus de mal. C'est au point que je n'ai pas grand mérite à pardonner les injures.*

Vous dites à qui veut l'entendre que « l'incendie n'a laissé que des cendres ». S'il en était ainsi, vous auriez réussi à porter dans notre âme la plus vive des douleurs, et quoiqu'il fût certain que nous ne saurions être responsables de cette défection, nous n'en serions pas moins affligés ; mais grâce à Dieu, je trouve dans votre propre lettre de quoi me rassurer. D'abord vous m'apprenez qu'il n'y a point eu de filles à se rendre au bal de la fête, c'est déjà quelque chose, que la moitié de la population se soit souvenue à propos des principes qu'on lui avait inculqués. Qui sait si les jeunes gens eux-mêmes, en grand nombre, n'eussent pas suivi l'exemple des filles, si, soutenus comme ils auraient dû l'être, ils avaient trouvé, dans une Congrégation, les secours nécessaires ? C'était notre avis. De plus, vous me dites que la dissipation n'a pas à beaucoup près produit les effets que je paraissais craindre ; ce qui est dû à quelques bons souvenirs de la mission.

Quant au calcul que vous faites sur le nombre des communions à Pâques, il faut se rappeler que la réconciliation dans le sacrement de pénitence, pas plus que la justification dans celui du baptême, ne donnent l'impeccabilité. On ne peut s'empêcher d'en gémir amèrement, considérant l'instabilité des résolutions et l'extrême misère de la faiblesse humaine. Hélas ! Heureusement pour nous ! Notre Seigneur connaissait la triste condition de notre nature corrompue ; c'est pourquoi, en instituant le sacrement de pénitence, de manière à ce qu'il puisse être reçu dignement plusieurs fois par le même homme, il a rassuré d'avance le prêtre qui l'administre conformément aux règles, et a ramené en même temps le pauvre pécheur du désespoir, auquel il aurait dû se livrer, sans cette prévoyante miséricorde, ainsi votre remarque ne fait point naître de scrupule dans mon âme, et je persiste à croire que même ce qui n'a pas été durable a pu être réel ; non pas seulement en apparence, comme vous le pensez.

Permettez-moi de vous citer le trait suivant, pour adoucir la peine que vous fait justement éprouver la défection d'un grand nombre de vos paroissiens. Un des curés les plus respectables de Marseille, remarquant tout le bien qui s'opérait parmi ses paroissiens pendant la mission, disait à nos missionnaires : « Je jouis du bien présent, mais je serais bien content, s'il m'en restait le cinq pour cent ; je ne croirais pas nos peines perdues ». – Six mois après, tout rayonnant de joie, il nous disait : « Je suis plus heureux que je ne l'avais espéré ; pour le retour de mission, vous retrouverez encore plus de quinze. Et que n'avait-il pas fait pour obtenir ce résultat ? » Ainsi, d'après votre calcul, vous êtes de beaucoup plus favorisé que lui, puisque, de votre aveu, vous avez trouvé à Pâques, le 50% ; et sans doute vous en auriez davantage encore, si vous aviez pu obtenir le sixième prêtre que vous demandiez à cette époque, ne pouvant suffire avec vos quatre vicaires à l'affluence des pénitents.

Il me reste à repousser l'inculpation que vous m'adressez de n'avoir pas assez parlé de la messe paroissiale. Si votre âge et vos infirmités vous eussent permis d'assister aux instructions du matin, consacrées à l'explication des commandements, vous auriez reconnu qu'on a dit, à ce sujet, tout ce qu'on devait dire.

Votre lettre restera parmi nous comme un monument de l'ingratitude des hommes. Elle apprendra à nos missionnaires comment ils ne doivent attendre des hommes, pour récompense de leurs travaux, que des injures et des mépris, et ne mettre leur confiance qu'en Dieu. Je m'applique cette morale à moi-même ; je crois pouvoir dire qu'insensible à tous les éloges, par suite de la mince opinion que j'ai de moi-même, depuis que j'exerce le saint ministère, je ne m'étais enorgueilli que de votre suffrage ; je comptais aussi sur votre estime et votre amitié. Dieu m'a éclairé, je l'en remercie.

Cette lettre vous paraîtra sévère, surtout si vous avez oublié le contenu de la vôtre ; il n'en est rien, vous ne devez la considérer que comme une réponse nécessitée par celle que j'ai reçue de vous. J'ai dû en conscience repousser des inculpations qui outrageaient mon ministère et le corps dont je fais partie, mais je ne l'ai fait que dans l'intérêt de la vérité... Je n'en suis pas moins rempli de vénération pour vous dont je connais et apprécie tous les mérites, et je n'en suis pas moins disposé à vous prouver maintenant et toujours que vous n'avez pas d'ami plus dévoué ; ces sentiments sont sincères et ne

sont pas incompatibles en moi avec la volonté d'user librement du droit de dire ma pensée lorsqu'on attaque injustement notre conduite et nos intentions... »

E.O. 13, 68 ajoute (note 47) : « Le curé s'excusa et le P. de Mazenod répondit le 29 août : « Monsieur, vous me tendez la main, je la saisis avec empressement et vous embrasse en signe de parfaite réconciliation, si toutefois il est vrai que nous ayons été brouillés un seul instant. La lettre où j'ai cru lire ce que vous soutenez n'avoir pas voulu écrire va être brûlée, et je garderai en échange celle où vous avez eu la bonté de me donner l'assurance de votre inaltérable amitié. J'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour la mériter, et peut-être aurais-je été moins sensible à la crainte de m'être trompé lorsque je m'en croyais assuré, si je l'avais moins appréciée... »

Du 4 mars au 8 avril, Eugène de Mazenod, Maunier, Moreau, Touche et Deblieu prêchèrent la mission de **Saint-Chamas** (2500 habitants), à 35 km à l'ouest d'Aix, en bordure de l'étang de Berre. Cette mission a laissé peu de souvenirs. On n'a que quelques extraits d'une lettre d'Eugène à Tempier le 13 mars (EO 6, 80) : « Je ne puis pas confier à... les instructions qui doivent être vraiment instructives. J'ai donc commencé de faire les instructions du matin, et j'en ferai le soir, tant que les convenances me le permettront (car il faut garder les convenances, même en mission, en faisant prêcher de temps en temps mes compagnons), mais je réparerai dans les avis qui suivent la prière les omissions faites par mon confrère. Et les forces, qui me les donnera ? Le bon Dieu, j'espère... Je suis assez fatigué, ma voix est rauque et je ne la pousse qu'avec effort, mais comment faire ? Après tout il faut marcher. Le bon Dieu connaît nos besoins, c'est ce qui me console dans notre détresse... »

De la mission de Saint-Chamas, le P. de Mazenod écrivait à Courtès, lui demandant de consulter le médecin sur ses problèmes de santé. La lettre est du 31 mars : « Je me reproche chaque jour d'avoir oublié de prendre une précaution qui tranquilliserait ma conscience au sujet des jeûnes, que je n'observe pas pendant cette mission. J'ai agi par raison et avec l'autorisation de mon confesseur et présumant la décision du médecin ; mais je me dis tous les jours qu'il eût été plus dans l'ordre de me munir d'une décision formelle du docteur. Demande-lui donc de ma part s'il juge qu'après avoir fait les missions de Château-Gombert et de Brignoles surtout, qui m'avait un peu fatigué, et devant à Saint-Chamas prêcher presque tous les jours deux fois avec assez de véhémence, ne dormant que quatre heures, je puisse manger le soir une soupe de riz ou de semoule au lait d'amande, avec une orange ? S'il pense que la soupe suffit, je me priverai de l'orange, que je prenais volontiers dans l'idée qu'elle me rafraîchissait le sang, qui est parfois un peu irrité. D'ailleurs, toute autre chose me dégoûterait après cette soupe que je prends toujours avec répugnance pour le goût. Le matin, je ne prends que deux ou trois cuillerées d'eau chaude sucrée avant de monter en chaire. Le soir, l'instruction étant plus longue et plus animée, je prends un peu de vin chaud avec du sucre, parce que j'ai éprouvé que cette boisson, qui est une rude pénitence pour moi, me fortifie singulièrement la poitrine et la voix. Le samedi, je jeûne en règle, parce que je ne prêche pas le soir, et que le lendemain je prends après ma messe une tasse de chocolat. » (EO 6, 82-83).

Le P. Beaudoin met en note ce que le scolastique Coulin écrivait au P. de Mazenod le 16 avril : « Ah ! mon très cher Père, ne croyez pas que nous ignorions tout. Vous êtes abîmé des missions de cette année, votre poitrine est très mal arrangée... Vous ajoutez toujours à vos fatigues. Est-ce donc une chose si déraisonnable que des enfants que vous aimez tant vous conjurent de vous conserver et de ne pas continuer à détruire votre santé et à épuiser vos forces ?... Mais ne demandons-nous pas à Dieu des miracles quand nous lui demandons de conserver vos forces, tandis que vous faites tout pour les perdre ? Mais l'avenir ! Ah ! qu'il sera affreux si votre vie continue à être une suite d'occupations et de fatigues capables de faire succomber les hommes les plus robustes... » (ibidem, note 17)

En mars-avril, Mie apporta sa collaboration aux *missionnaires de Laval* (les jésuites, en train de se reconstituer) pour la mission de **Forcalquier**. Du 6 mai au 3 juin, Tempier et Touche, donc la communauté du Laus avec en plus Mie, prêchèrent la mission d'**Ancelle**, commune d'un millier d'habitants dans les Hautes-Alpes à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Gap. Deblieu aida à cette mission ainsi qu'un novice-prêtre nommé Viguier. A cette mission fut soulevée la question de la restitution des biens nationaux. A la suite du Concordat, le cardinal Caprara, suivi par l'ensemble du clergé, affirmait qu'il ne fallait pas troubler la conscience des détenteurs de ces biens. Les Missionnaires de Provence, comme ceux de France, exigeaient leur restitution au moins partielle aux légitimes propriétaires. Tempier écrivait : « *La grande question à traiter ici était celle de la restitution des biens nationaux. Il y avait lieu de craindre qu'il y eût bien des récalcitrants ; cependant, sous ce rapport des injustices réparées, la mission d'Ancelle est une des meilleures. On comptait à Ancelle 80 acquéreurs tant de première que de deuxième et même de troisième main. On a tenu, à ce qu'il y eût répartition proportionnelle d'un sixième pour ceux de seconde main et d'un tiers pour ceux de la première main.* (EO II, Tempier 2, 37).

Trois jeunes Missionnaires de Provence ordonnés prêtres : Bourrelier, Dupuy et Suzanne

Dans le cours de l'année 1821, trois jeunes Missionnaires de Provence sont ordonnés prêtres, Hilarion Bourrelier en avril, Alexandre Dupuy en juin et Marius Suzanne en septembre. Ils s'ajoutaient à Courtès ordonné l'année précédente. Honorat le sera en décembre.

Les documents nous manquent pour l'ordination d'**Hilarion Bourrelier**, ordonné à Aix le 8 avril, il avait alors un peu plus de 30 ans. Il avait rejoint les Missionnaires de Provence dès 1816, à la suite de la mission de Grans, village dont il était originaire. Moins de quatre mois après son ordination, Hilarion envisageait de quitter la Société. D'où, successivement, deux longues lettres du Fondateur, qui nous posent de nombreuses questions sur le discernement ou plutôt ses déficiences. La première lettre est du 27 août : « *Vous ne pouviez me faire plus de plaisir, mon cher Bourrelier, qu'en vous adressant à moi pour déposer dans mon sein les peines qui vous agitent et que vous vous êtes forgées si mal à propos. A quoi bon vous tourmenter comme vous le faites pour des fadaïses ? Ne vous avais-je pas suffisamment rassuré dans l'entrevue que nous avons eue à N.-D. du Laus, et comment après ces explications avez-vous donné entrée dans votre cœur à des pensées aussi criminelles que celles dont vous me parlez ? Je ne relève pas les expressions de votre lettre, j'en ai versé des larmes de douleur. Mon ami, y avez-vous bien pensé ? Est-ce un prêtre qui a pu parler de la sorte ? Mais vous n'avez donc pas l'ombre d'idée de ce que vous êtes devenu par le sacerdoce ? Je tremble encore de ce que j'ai lu, de ce que vous avez pu dire de sang-froid. Serait-il possible qu'en voulant vous faire du bien je me fusse perdu ? Vous n'avez donc plus de vertu ? Quand je vous proposai à Mgr l'Archevêque pour l'ordination, je le prévins que vous étiez profondément ignorant, qu'il ne serait pas possible de vous faire subir le moindre examen, que vous ne pourriez pas, en un mot, non seulement être prêtre mais simple élève hors d'une communauté, mais je me fis garant de votre vertu, je lui répondis de votre bonne volonté et je lui appris qu'étant lié irrévocablement à notre Société, vous trouveriez toujours dans son sein les secours indispensables à la faiblesse de vos lumières, à la nullité de vos connaissances. Ces raisons le déterminèrent à vous ordonner. En effet, vous ne pourriez sans vous exposer à pécher mortellement faire la moindre fonction sacerdotale hors de la communauté. Je vous croyais convaincu de cela, je vous croyais aussi pénétré de la nature de vos engagements dans notre Société, engagements si essentiels que vous ne pouvez entretenir dans votre esprit des pensées qui leur soient contraires sans*

pécher très grièvement. Cependant, vous me parlez de séparation, vous me parlez d'aversion pour la Règle, c'est-à-dire pour l'obéissance, dont vous avez fait vœu ainsi que de stabilité.

Mon ami, mon cher ami, comment vous êtes-vous laissé séduire à ce point par le démon ? Ah ! je me hâte de vous adresser les mêmes paroles qui sont adressées dans l'Apocalypse à un évêque qui ne remplissait pas ses devoirs, voyez combien votre chute est lourde et faites pénitence. Oui, mon cher, faites pénitence parce que vous avez grandement péché. Renouvelez-vous au plus tôt dans l'esprit de votre vocation. Rappelez-vous que nous n'appartenons plus à nous-mêmes, nous sommes tous à la Société à laquelle nous nous sommes voués, nous sommes à la Règle qui doit nous régir, nous ne pouvons être à Dieu que par elle, hors d'elle tout est péché pour nous. Si quelqu'un, certes, doit se féliciter de lui appartenir, c'est bien vous, mon cher ami, qui plus qu'un autre avez besoin du secours de vos frères. Comment donc n'avez-vous pas aperçu au premier coup d'œil le piège que vous tendait le démon en vous persuadant que vous pouviez mener une vie beaucoup plus régulière sans être assujetti à une règle et sans soumission à la volonté d'un supérieur. Cette idée serait une folie des plus absurdes, si elle était venue dans l'esprit du premier venu. Chez vous, astreint par vœu à notre Institut, ce n'est pas seulement une folie, une absurdité, mais, si vous y avez consenti, ne fût-ce qu'un moment, c'est un très grand péché, un véritable crime. Je ne puis pas vous croire perverti à ce point ; je vous exhorte donc, je vous conjure, je me mets à vos pieds au nom de Jésus-Christ dont vous êtes le ministre et que vous trahissez, faites pénitence et instruisez-vous de ce qu'est un prêtre, de ce que doit être un religieux. Rappelez-vous ce qui vous a été dit à ce sujet et que vous avez sans doute oublié. Il y va de votre salut et ma responsabilité est compromise devant Dieu, devant l'Eglise et devant les hommes. Ecrivez-moi au plus tôt pour me rendre compte de votre état, pour m'apprendre votre retour aux sentiments qui doivent constamment vous animer.

Tout ce que je viens de vous dire est puisé dans l'amour que j'ai pour vous, vous savez que je vous ai toujours regardé comme mon fils chéri, depuis que le Seigneur vous confia à mes soins, depuis que je vous engendrai à Jésus-Christ. Vous êtes les prémices de mon ministère, c'est vraisemblablement vous qui avez été le premier qui s'est converti par la vertu des paroles de vie que le bon Dieu plaça dans ma bouche, le premier jour de ma première mission. Jugez si je m'intéresse à vous voir réussir, mais aussi jugez de ma douleur, en vous voyant dévier du droit sentier après tant de grâces, tant de faveurs de la part de Dieu, tant de soins, tant d'affection de la mienne. Mais ce ne sera que dans un moment d'erreur. C'est dans cette confiance que je vous embrasse de tout mon cœur. » (EO 6, 86-88)

Nouvelle lettre, trois semaines plus tard, le 19 septembre. « Pénétrez-vous de plus en plus, mon cher ami, de la grandeur et de la sublimité de votre saint état ; mais ne perdez jamais de vue les obligations qu'il vous impose. Lisez et relisez nos saintes Règles, persuadez-vous bien que vous êtes assez heureux pour appartenir entièrement à Jésus-Christ. Non, mon cher frère, vous n'êtes plus à vous d'aucune manière et, certes, vous devez grandement vous en féliciter ; vous ne savez que trop l'usage, ou pour mieux dire, l'abus que vous avez fait de votre liberté quand vous n'aviez d'autre maître que vous. Maintenant, c'est Jésus-Christ notre divin Sauveur qui est votre Maître et il vous manifeste ses volontés par la Règle que vous avez embrassée avec amour, et par la voix des supérieurs qui tiennent sa place. Ouvrez la vie des saints, vous verrez comment ils ont entendu cette vérité et surtout comment ils l'ont mise en pratique. C'est parmi eux que vous devez chercher vos modèles ; avec de tels exemples, on ne saurait s'égarer. O sainte obéissance ! voie assurée qui conduit au ciel, puissé-je ne m'écarter jamais de la ligne que tu me traces, puissé-je être toujours docile à tes moindres conseils. Oui, mon cher frère, hors de ce sentier, point de salut pour nous. Mais grâces soient rendues à la bonté de Dieu, vous l'avez déjà compris et votre lettre rassure ma sollicitude justement alarmée.

Que de choses j'aurais à vous dire sur la peine que vous me témoignez de n'être pas utile. Quelle erreur ! si l'obéissance me plaçait à la porte pour l'ouvrir et la fermer aux allants et aux venants, je m'estimerais très heureux et je croirais, non sans raison, mon salut plus assuré qu'à la place que

j'occupe bien forcément et contre mon gré. On fait toujours assez quand on ne fait que ce que l'obéissance prescrit. Il ne s'agit que de le bien faire, non seulement extérieurement, mais de cœur et d'âme, dès lors on ne peut qu'être sauvé. Ainsi, mon cher ami, cessez d'avoir la moindre peine à ce sujet... » (EO 6, 88-89)

Alexandre Dupuy a tenu dans la Congrégation une tout autre place qu'Hilarion Bourrelrier. C'est bien connu. On s'étonne que si peu de souvenirs aient été conservés de son ordination sacerdotale le 16 juin 1821 et de sa première messe le lendemain. Il semble même que ces jours-là, Eugène de Mazenod était absent d'Aix, retenu à Marseille par le retour de mission.

Pour cette date du 17 juin, Eugène rédige une brève notice dans le *Journal de la Congrégation de la Jeunesse*. Il commence par rappeler l'ordination de Courtès, qui n'avait pas été mentionnée en son temps. Il se « *laisse même aller à louer un homme vivant* ». Puis il poursuit : « *Je serai sur mes gardes cette fois en consignand dans ce registre l'époque de l'ordination et le jour de la première messe de M. Alexandre Dupuy, prêtre de la Mission et congréganiste depuis six ans. Il a été ordonné le 16 juin dans l'église du séminaire et il a dit sa première messe le lendemain dans celle de la Mission à huit heures. Les congréganistes se sont fait un devoir de se trouver ce jour-là à la Congrégation et ils ont certainement retiré un grand avantage des grâces qui du nouveau prêtre se sont répandues sur toute l'assemblée. Après la Grand-Messe tous les officiants sont entrés dans le chœur où le nouveau prêtre a imposé les mains d'abord aux prêtres et aux autres ecclésiastiques, puis à tous les congréganistes qui se présentaient deux à deux à ses pieds tandis que le chœur chantait le psaume Credidi... (ps. 115) en intercalant après chaque verset celui qui commence par ces mots : quid retribuam Domino (que rendrai-je au Seigneur ?). Cette cérémonie a réveillé la ferveur dans tous les cœurs ; on ne peut en effet rien voir de plus touchant et de plus imposant tout à la fois.* » (EO 16, 214-215).

Quant à **Marius Suzanne**, âgé de 22 ans, il fut ordonné le 22 septembre. On trouve le récit le plus complet dans les *Mélanges* de Jeancard, pp.154-156. « Le Supérieur général se disposait à présenter Suzanne à l'ordination sacerdotale ; mais avant de recevoir l'imposition des mains et de commencer le ministère apostolique auquel il était appelé, ce diacre fervent et si bien préparé voulut se préparer encore d'une manière prochaine par une longue retraite. Il obtint d'aller y vaquer pendant un mois à Notre-Dame du Laus... » Le P. de Mazenod lui avait écrit d'Aix le 21 août : « *Mon cher Suzanne, Coulin te dira ma mésaventure de ce jour (on ne sait pas ce dont il s'agit) qu'en grande partie je t'avais consacré dans ma pensée. Je ne te le répète pas pour ne pas perdre un moment du peu de temps qui me reste ; je me suis relégué dans le fond de la maison pour être quelques minutes tranquille ; mais la bougie se fond, et je suis menacé d'être bientôt dans l'obscurité ; c'est un surcroît de malheur à ajouter aux autres de ce jour dont je parle à Coulin. Tu m'assures que ton rhume est passé ; ce n'est pas assez pour me tranquilliser ; tu me le diras, j'espère, encore une fois en confirmation par le premier courrier. Sache bien, mon tendre ami, qu'il m'est impossible de supporter l'idée de te voir souffrant ; mes nerfs se crispent et je sens plus de mal que tu n'en éprouves certainement ; il en est toujours ainsi quand je puis croire que tu souffres, tant mon union est intime avec toi que j'aime plus que tu ne saurais jamais le penser. Je ne devrais plus te le dire ; mais il me semble toujours que tu ne le sais pas assez ou que tu ne le comprends pas comme il faut. Du reste, si tu n'étais pas vertueux, je n'en dirais pas autant, c'est ce qui excuse à mes yeux l'excès de ma tendresse pour toi que je me reproche quelquefois, mais dont je ne saurais me repentir.* » (EO, 6, 86-87)

« Le mois de retraite écoulé, écrit Jeancard, Suzanne revint à Aix et fut ordonné prêtre par Mgr de Bausset. Le lendemain, assisté du Supérieur général, il célébra sa première messe dans l'église de la Mission. C'était une grand'messe. Elle dura beaucoup plus que de coutume. De temps en temps, le célébrant s'arrêtait pour donner libre cours à ses larmes ; à

la fin de la messe la nappe de l'autel en était, à la lettre, toute mouillée. A chaque instant aussi ses transports, ses élans, ses tressaillements sur la pointe des pieds attestaient avec ses larmes le profond sentiment qui l'agitait. On comprend bien que l'émotion se communiquait à toute la nombreuse assistance, unie à lui dans cette circonstance par une pieuse sympathie... Suzanne était entraîné et comme violenté par le sentiment qui agissait en lui, et qui, bon gré mal gré, se faisait jour au dehors. Aussitôt après son ordination, Suzanne alla en mission avec le Supérieur général à La Ciotat... »

Visite canonique à Notre-Dame du Laus

En août 1821, Eugène de Mazenod alla à Notre-Dame du Laus pour la visite canonique. L'acte de visite n'a été que partiellement publié, en appendice d'une circulaire de 1874. En voici l'essentiel : « *Nous, Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, supérieur général des Missionnaires dits de Provence, avons fait les règlements suivants pendant le cours de la visite que nous venons de terminer en août 1821. Le premier devoir que nous ayons à remplir à l'occasion de la visite que nous venons de faire est de remercier le Seigneur pour toutes les bénédictions qu'il n'a cessé de répandre sur tous les sujets de notre communauté de Notre-Dame du Laus.*

Nous avons été extrêmement édifiés de l'esprit de piété, de la charité, de la régularité qui règne parmi eux, et nous ne formons d'autres vœux que de les voir continuer à marcher dans cette voie, qui les conduira infailliblement à la perfection du saint état qu'ils ont embrassé. Il n'y a donc rien à réformer dans notre maison de ND du Laus, je me plais à le publier, et ce témoignage sera consigné dans le présent acte de visite pour la consolation de ceux qui ont mérité qu'il leur fût rendu et pour servir d'encouragement à ceux qui leur succéderont dans cette maison ou qui seront dans la suite associés à leurs travaux... Fait le présent acte de notre visite à Notre-Dame du Laus, le 12 août de l'année 1821. Mazenod, Sup. gén. »

Les seuls règlements qui sont mentionnés dans la publication de 1874 sont des rubriques pour la récitation de l'office en commun ainsi qu'une prescription relative aux grilles des confessionnaux. « *Les trous de ces grilles doivent être réduits à la largeur d'une pièce de 10 centimes.* »

A son retour à Aix, le P. de Mazenod envoya un mot, daté du 15 août, aux novices et étudiants du Laus. « *Mes chers enfants, Jamais je ne me suis séparé de vous avec plus de peine ; c'est au point que j'ai craint de vous laisser apercevoir combien il m'en coûtait, car je comprenais que c'était une grande imperfection en moi. Il me semble que je devrais vouloir que vous m'aimassiez moins ; quoique dans le vrai, je n'en serais pas plus avancé parce que je vous aimerais toujours autant, puisque mon extrême affection pour vous est principalement fondée sur vos vertus et sur les heureuses qualités dont le bon Dieu vous a favorisés. Mes chers amis, croyez que je ne suis absent que de corps ; mon esprit et mon cœur sont avec vous. Vous le dirai-je ? La maison m'a semblé un désert, je vous y ai cherché tout le jour sans pouvoir vous trouver et cependant je n'ai encore parlé que de vous. Adieu, chers et bons, adieu, aimable famille ! Je vous presse tous contre mon cœur et vous embrasse aussi tendrement que je vous aime.* » (EO 6, 84-85)

Le Chapitre général de 1821

Le vœu de pauvreté

Au cours de l'année 1821, plusieurs lettres témoignent du constant souci d'améliorer le texte des Constitutions des Missionnaires de Provence. Envisageait-on déjà de demander une approbation romaine ? On est conduit à le penser. Ainsi le 21 février, de la mission de

Brignoles, le P. de Mazenod écrit à Courtès. L'extrait conservé de cette lettre (faut-il mentionner Aix dans ce texte ?) est publié dans EO 6, 79.

Le 13 mars, de la mission de Saint-Chamas, Eugène fait à Tempier le reproche de ne pas se tenir à la lettre des Constitutions (EO 6, 80-81) : « *Vous ne devriez pas souffrir et encore moins autoriser les démarches si contraires au bon ordre. Sommes-nous devenus une république ou bien un gouvernement représentatif ? Vous appartient-il d'établir de nouveaux usages et la communauté de N.-D. du Laus a-t-elle le droit de délibérer, de représenter, même en corps, la moindre des choses ? Non, certes. Aussi, tout ce qui a été fait doit être regardé comme non avenu, abusif et diamétralement contraire à l'esprit de nos Constitutions. Il est libre à chacun individuellement dans notre Société de s'adresser au supérieur pour lui communiquer ses pensées sur tout et même sur le changement et l'amélioration de ce qui est laissé à sa disposition, les supérieurs locaux en ont une obligation plus stricte encore, mais au grand jamais il ne sera permis de prendre l'initiative de changer, de perfectionner si vous voulez, des usages en vigueur dans toute la Société, quelque clause et quelque restriction que vous puissiez y mettre. L'époque du Chapitre général approche, si je ne me trompe, il sera temps alors de proposer tout ce qu'il vous plaira. Cette assemblée aura le droit de discuter et de délibérer et ses résolutions seront valables ; **jusqu'à là il n'y a de légitime que ce qui est ordonné par le Supérieur général (souligné par nous).** »*

On ne sait pas précisément quelles étaient ces *téméraires* nouveautés : s'appeler Pères et Frères, et non Monsieur ? Echanger entre novices et oblats des objets à l'usage personnel ? (cf EO 6, 80, note 14). Il est significatif que la visite canonique du mois d'août ne fasse aucune allusion à ces questions.

Le lendemain 14 mars, une lettre à Courtès précise les responsabilités respectives du supérieur et de l'économe : « *Nul doute qu'étant le supérieur de la maison (Courtès n'était alors que pro-supérieur d'Aix), tu n'aies le droit de te faire rendre compte de ce que fait l'économe (qui était-ce ? peut-être Moreau), c'est pourquoi je n'ai pas hésité de te dire que tu devais avoir l'œil à tout ; mais ton autorité ne s'étend pas à changer les instructions qui lui ont été données par ton supérieur à toi. Il ne doit rien faire sans te prévenir pour ces choses même qui lui ont été prescrites ; pour celles qu'il proposerait de lui-même, il doit t'obéir et toi tu dois toujours, dans tes résolutions, te conformer à l'esprit qui me guide dans mon administration parce que, tant que je serai supérieur, c'est moi qui dois donner l'impulsion et tous doivent la suivre, quoi qu'ils en pensent. Autrement il y aurait froissement dans les rouages, il n'y aurait plus d'unité dans le gouvernement et par conséquent le désordre s'ensuivrait. C'est le cas de tout gouvernement quelconque. J'ajoute que dans tous ceux qui sont basés sur les vertus religieuses, il faudrait qu'on fit quelque chose de plus, c'est-à-dire que l'on s'efforçât d'acquiescer assez d'humilité pour croire en savoir moins ou avoir moins de grâces que le supérieur et par conséquent, ne pas craindre de conformer même son jugement au sien. » (EO, 6, 81-82)*

Pour les Missionnaires de Provence, le dernier événement majeur de 1821 fut la réunion du Deuxième Chapitre général. On a des rapports écrits, mais ils sont postérieurs de plusieurs années et les copies de copies (évidemment manuscrites) ne sont pas toujours totalement identiques. D'où bien des incertitudes sur cette réunion.

Comment par exemple expliquer que Rambert (I, p. 336) indique que le Chapitre se tint à Aix le 21 octobre (qui était un dimanche !) ? Or cette date est la plus fréquemment mentionnée. On pencherait pour donner raison à Rey (I, p. 278) ; pour lui la date a été le 24 octobre, un mercredi.

Selon les Constitutions de 1818, « *le Chapitre général est composé de tous les missionnaires qui ont fait leur oblation depuis dix ans* ». En 1821, personne n'avait évidemment les dix ans exigés

d'oblation. On ne sait quels critères de convocation furent retenus. Sur les onze prêtres ayant fait leur oblation, pourquoi deux (Touche et Bourrelier, tous deux du Laus) ne furent-ils pas convoqués ? On l'ignore. On ignore de même les raisons de la présence d'Honorat et de Coulin, tous deux non-prêtres à cette date, comme membres du Chapitre. Selon Jeancard (qui n'était pas présent), le Fondateur donna d'abord diverses explications relatives à la pratique de la pauvreté et déclara que l'esprit des Règles était que l'on vécût comme si l'on était à cet égard sous les règles les plus austères. C'est alors que l'on proposa - la proposition venait probablement d'un ou de plusieurs capitulants - que l'émission du vœu de pauvreté fût prescrite par la Règle. Le Fondateur donnant suite à cette proposition et usant du pouvoir que lui donnait sa qualité de fondateur, décida séance tenante, et inséra dans les Règles que le vœu de pauvreté serait d'obligation pour être reçu dans la Société. Jeancard paraît réserver la décision au seul P. de Mazenod en tant que Fondateur, tandis que Suzanne paraît suggérer une décision capitulaire prise soit à la majorité absolue, soit à l'unanimité. Il est probable que la proposition fut acceptée d'une voix unanime par acclamation ; au Fondateur, il ne resta qu'à la sanctionner par l'insertion dans la Règle.

L'introduction du vœu de pauvreté n'était qu'un aboutissement normal des démarches et des désirs de bien des membres. En 1818, le Fondateur en faisant sa retraite se demandait pourquoi il n'ajouterait pas le vœu de pauvreté aux vœux de chasteté et d'obéissance. En 1820, Tempier émit le vœu de pauvreté à la condition qu'il serait ratifié par le Fondateur ; le sous-diacre Coulin fit de même le 31 décembre 1820, et d'autres *Oblats* (= scolastiques) désiraient ardemment suivre ces exemples. Remarquons cependant que le contenu et la portée du vœu ne sont pas précisés. En outre, le vœu de pauvreté n'est obligatoire que pour ceux qui désirent entrer dans la Société ; tous ceux qui à la date du Chapitre, appartiennent déjà à la Société n'y sont pas astreints. Cette disposition oblige les *Oblats* qui désirent faire le vœu de pauvreté, à en demander la permission au Fondateur et laisse pleine liberté à ceux qui ne sont pas disposés à le faire. Dupuy s'en autorisa pour ne le faire jamais, même après l'approbation pontificale de 1826. Quant au scolastique Coulin, qui voulait faire ce vœu, le P. de Mazenod ne lui en donna pas alors l'autorisation.

La deuxième proposition, de s'appeler du nom de Père, avec la qualification de Très Révérend pour le Supérieur général, et celle de Révérend pour les autres membres de la Société, a été décidée, selon le P. Jeancard, à l'unanimité. La décision marque une nette évolution vers la vie religieuse et l'abandon du caractère séculier de la Société. En effet, au début, le Fondateur suivait l'usage des Sociétés diocésaines de missionnaires et de Congrégations séculières, qui avaient gardé le nom de Monsieur ; désormais on s'inspire de la tradition des anciens Ordres et Congrégations religieuses qui réservent à leurs membres le titre de Pères ou de Frères.

Le Chapitre se conclut par l'élection des dignitaires. Tempier fut élu et proclamé premier assistant général et admoniteur du Supérieur général (jusque là c'était Deblieu) ; Deblieu second assistant, Maunier troisième assistant et Mie quatrième assistant. Moreau fut élu procureur général ; Deblieu, secrétaire général. On note que Deblieu *rétrograde* et laisse la seconde place à Tempier.

Des ajouts aux Constitutions, à des dates non précisées

Le premier texte des Constitutions des Missionnaires de Provence est de 1818. Ce travail l'a cité longuement (*OMI Documents n° 62*). Ce texte reçut par la suite un certain nombre d'adjonctions dont on n'a pas les moyens de faire l'histoire (auteurs, conditions de

rédaction, quelle approbation collective ?...). Ces adjonctions sont présentes dans un manuscrit qu'on date de 1819 ou 1820 et où l'on a reconnu l'écriture de Jean-Baptiste Honorat, alors en cursus de formation. Des ajouts significatifs concernent le silence et le recueillement, les voyages et aussi les Frères convers.

Au paragraphe sur **le silence et le recueillement** a été ajouté le *Nota bene* suivant : « Si quelqu'un était jamais tenté de regarder ces règles et celles qui suivent comme trop pénibles à la nature, nous les conjurons de considérer 1° que notre ministère serait à jamais infructueux si nous ne tendions pas à la perfection ; 2° qu'étant appelés à la perfection nous n'en approcherons jamais sans le secours de cette sainte régularité qui a été regardée comme indispensable par tous les pères de la vie spirituelle et surtout par tous les saints fondateurs ; 3° que les Missions et les retraites qui suivent nous jetant comme forcément pendant les trois quarts de l'année au milieu du monde pour nous y occuper principalement et presque uniquement de la conversion des pécheurs, nous courrions risque d'oublier nos propres besoins si nous ne rentrions pas sous la règle d'une exacte discipline au moins dans les courts intervalles de ce dangereux ministère. Ainsi si notre salut nous est cher, si nous ne voulons pas risquer en prêchant aux autres d'être nous-mêmes réprouvés, bien loin d'éprouver la moindre répugnance à nous soumettre à cette régularité conservatrice de la vertu dans nos âmes, regrettons sincèrement que les devoirs que la charité nous impose nous éloignent si longtemps et si souvent du corps de nos communautés où elle règne, nous privent malgré nous, une grande partie de notre vie, du bienfait de son influence salutaire. » Je souligne que le texte indique les trois quarts de l'année en mission et non une vie partagée en deux moitiés quasi égales, comme on le répétera par la suite.

Le manuscrit cité comporte un paragraphe de dix articles sur **les voyages**. Ce paragraphe, entièrement nouveau, a été rendu nécessaire par la fondation du Laus (il faut au moins deux jours de voyage depuis Aix). « On n'entreprendra jamais de voyages qui n'aient un but d'utilité pour soi ou pour le prochain, au jugement du Supérieur général... Dès que les causes qui ont obligé les Missionnaires d'entreprendre le voyage seront terminées ils reviendront tout de suite à la maison d'où ils étaient sortis, s'estimant heureux de pouvoir rentrer dans le sein de la communauté qu'ils n'avaient dû quitter qu'avec une extrême répugnance. »

Par la suite, plusieurs articles furent rédigés au sujet des **frères convers**. La présence appréciée d'Ignace Voitot au Laus depuis juin 1820 rend urgente la définition d'un statut et d'un itinéraire de formation (Cf J.M. Larose dans *Etudes Oblates* 1953, pp. 78-81). Voici quelques-uns de ces articles : « La Société consent à recevoir dans son sein des hommes de bonne volonté qui dépourvus des connaissances nécessaires pour être Missionnaires et renonçant à les acquérir veulent pourtant travailler efficacement à leur salut sous la direction des Stes Règles de l'Institut en s'y employant aux offices réservés dans les ordres religieux à ce qu'on appelle les frères convers... Celui qui se présente pour être frère convers dans notre Société doit être dans la ferme résolution : 1° d'y rester jusqu'à la mort ; 2° de se consacrer à Dieu par les vœux d'obéissance, de chasteté, de pauvreté et par celui de stabilité conformément aux Constitutions, lorsqu'il aura suffisamment éprouvé sa vocation... Les frères convers ne doivent pas être regardés dans la Société comme des domestiques. Ce sont des membres de l'Institut chargés des emplois manuels de la maison comme d'autres membres sont chargés d'emplois plus relevés, au bénéfice commun de la Société et de l'Eglise... Ainsi ils mangeront au réfectoire et ils assisteront à tous les exercices compatibles avec leurs emplois et propres à leur genre de connaissances... »

On ne sait pas non plus de quelle manière et dans quelles conditions des articles furent introduits sur **le vœu de pauvreté**, dont le Chapitre de 1821 avait voté le principe. Dans le manuscrit Honorat, on trouve encore le paragraphe « De l'esprit de pauvreté et des vœux de chasteté, d'obéissance et de persévérance ». Il est à noter que la première mention du « vœu de

pauvreté » se trouve dans le paragraphe consacré aux frères convers. C'est un des nombreux indices que les ajouts ont été successifs et ne cessèrent qu'en 1826, lors de l'approbation romaine. A ce sujet, Rambert (I, p. 333) fait la remarque suivante : « *A cette époque, on n'avait pas encore l'expérience de la pratique du vœu de pauvreté, avec les entraves que les lois léguées par la Révolution opposent à l'observance stricte de ce vœu. Il semblait impossible qu'il pût exister avec le droit inhérent à tout citoyen français de disposer de ses biens jusqu'à sa mort.* »

La retraite de 1821

Rey ne donne qu'une très brève notice sur la retraite de 1821 : « Le Chapitre fut suivi de la retraite générale qui se clôtura par le renouvellement solennel de la profession comprenant désormais les quatre vœux de religion. » (I, p. 279)

EO 15, 199-201, nous donne les notes de retraite personnelles d'Eugène : « *Réflexions. Beauté de l'office psalmodié. Pensées qu'il m'a fournies, sublimité de la fin de notre Institut. A l'occasion des actes d'humilité, réflexion sur l'excellence de ces actes, sur la sagesse des saints qui en ont donné l'exemple, sur le fruit qu'on peut en retirer. Bonheur de vivre dans la Société. Explication de la réserve que j'ai mise quelque fois pour prescrire ou presser l'observance. Excuses à faire sur la crainte déplacée qu'on pût dire qu'il m'est facile d'exiger ce dont je suis exempt par ma place. Manifestation de mes véritables sentiments. A l'adoration, offert celui de mes frères qui se recommandait à mes prières, prie le Seigneur qu'il lui donne la force de surmonter les tentations que le démon puise dans son caractère pour le détourner de son devoir. A l'oraison, répugnance pour la mort, causée par la vue de mes infidélités, dérangement dans mes comptes par rapport aux talents que le Seigneur m'avait confiés. Effrayante responsabilité de tout le bien que je n'ai pas fait ou qui n'a pas été fait à cause de moi. Tout ce qui est fait, quelque consolante qu'en soit la pensée, ne me sauvera pas du reproche de n'avoir pas fait davantage. Je ne regretterai rien tant ou peut-être rien autre chose que ma famille spirituelle. Je n'espère pas de parvenir jamais à l'aimer moins, je l'aime pourtant trop. Penser plus souvent à la mort. Il me semble qu'elle est bien près de moi, quoique je me sente jeune, fort et bien portant, mais les années vont si vite que je crois toucher à l'âge de la décrépitude, supposé que je ne meure pas plus tôt encore. Néanmoins il me semble que ce qui me retient le plus, c'est le bien de la Société si, comme on dit, mon existence peut y contribuer. A la messe, pensée sur saint Pierre. Je ne sais comment : il n'avait pas un liard à donner à un pauvre. Je remercie Dieu de m'avoir donné cet esprit de détachement des richesses ; je méprise l'argent, je n'en fais aucun usage pour moi. Je dois pourtant prévoir les besoins que pourront avoir les autres dans la suite, y pourvoir sans attache. A l'entretien, estime des Règles, les trouvant éminemment propres pour nous faire parvenir à notre fin. J'attendais que le Père me rappelât mes obligations, le peu qu'on m'en a retracé m'a donné de la joie ; j'y avais pensé sérieusement de mon côté. Résolution de ne plus rien ménager pour les faire observer et de prendre quelques moyens pour m'en dispenser le moins possible. Désir de mon cœur d'être exempt de la servitude de mes rapports avec le monde. Bonheur que j'éprouve cependant ces jours de retraite, ne vivant qu'avec mes frères dans la pratique de l'obéissance. Examen pour ma confession. J'ai eu la pensée de former le désir comme st Pierre sur le Thabor, que cela continuât toujours, mais je l'ai repoussée par les paroles de saint... à l'occasion de ce vœu téméraire du prince des Apôtres. Descende, labora (descends de la montagne, travaille) etc. »*